



# Aménagement forestier



Forêt Communale de  
GONCOURT

Département : 52 Haute-Marne

2015 - 2034

Surface cadastrale

323,4770 ha

Surface retenue pour la gestion

323,48 ha



**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,  
limité à la partie technique de l'aménagement  
conformément aux dispositions de l'article D212-6 du code forestier**

Révision d'aménagement

SRA : Champagne-Ardenne

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b><u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u></b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>5</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	7
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS</b> .....	<b>7</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	11
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET</b> .....	<b>19</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE .....	21
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	25
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	29
<b><u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u></b> .....	<b>30</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION</b> .....	<b>30</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE</b> .....	<b>32</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	32
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	33
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>33</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	33
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	35
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION</b> .....	<b>36</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	36
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2015 - 2034</b> .....	<b>39</b>
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	39
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	39
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	45
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	46
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	47
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET .....	47
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES .....	48
2.5.8 EVALUATION D' INCIDENCE NATURA 2000 .....	48
<b><u>LISTE DES ANNEXES</u></b> .....	<b>51</b>

# Présentation de l'aménagement

## Forêt communale de GONCOURT (323 ha)

2015 - 2034

### Le contexte

**La forêt communale de Goncourt**, d'une surface de 323,48 ha est propriété communale depuis un temps immémorial. Elle est située dans la région naturelle du plateau de Langres dans le département de la Haute-Marne. C'est une forêt constituée à 99 % de peuplements feuillus issus de taillis sous futaie ou de futaie régulière, à base de chêne, hêtre et feuillus précieux. Les 1 % restant sont constitués de résineux (douglas, et épicéa). Cette forêt est située sur les deux versants opposés de la vallée de la Meuse, avec une partie en plateau et une partie en coteau avec de fortes contraintes paysagères. Les conditions de croissance sont faibles à bonnes, avec de légères variations en fonction des conditions stationnelles.

La forêt qui est constituée de quatre massifs, est globalement bien desservie, avec cependant une amélioration possible sur le massif du « Coteau des Mourans ».



*Vue de la parcelle 9 depuis l'entrée du village.*

### Les principaux enjeux de la forêt

- Fonction de production**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Production</b>	4,03 ha	129,86 ha	184,67 ha	4,92 ha

Globalement, les stations et les peuplements permettent un enjeu en production potentielle faible à moyenne selon la classification nationale. Ce niveau d'enjeu est fréquent en contexte plateau calcaire.

Les 4,03 ha en niveau d'enjeu sans objet concernent des emprises de routes forestières, de place de dépôts, de places de retournements, ainsi que des concessions pour un gazoduc et des lignes électriques.

- Fonction écologique**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
<b>Écologie</b>			323,48 ha	

La forêt est située en totalité dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Bassigny, d'où le niveau d'enjeu écologique reconnu sur l'ensemble de la forêt. A noter également qu'une surface de 54 ha est également située dans la Zone Spéciale de Conservation dite « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs ».

Trois ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type n° 1 et une ZNIEFF de type n° 2, sont présentes sur la forêt. L'impact de ces zones sur la gestion forestière reste faible, car les contraintes reposent essentiellement sur le maintien d'un couvert d'essences feuillues.

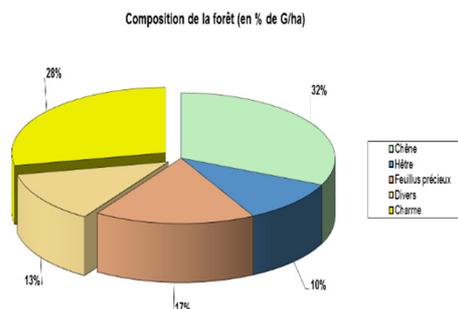
Niveau d'enjeu	Sans objet	Local	Reconnu	Fort
<b>Social</b>		175,50 ha	147,98 ha	

Cette forêt qui s'étend sur les deux versants opposés de la vallée de la Meuse, présente des paysages forestiers assez remarquables. Associés à une fréquentation du public qui est accentuée par la présence de deux sentiers PDIPR, un enjeu reconnu peut ainsi être défini sur 148 ha.

## L'état des lieux de la forêt

### Composition

**L'essence de production la plus présente est le Chêne** avec 4,5 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière. Il représente à lui seul 54 % de la surface terrière dite « de production ». Les feuillus précieux, qui regroupent essentiellement l'Érable sycomore, l'Érable champêtre et le Merisier, arrivent en seconde position, avec 2,4 m<sup>2</sup>/ha. Le Hêtre est la troisième essence de production avec 1,5 m<sup>2</sup>/ha. Le Chêne est donc présent sur l'ensemble de la forêt avec cependant une surface terrière assez faible. Il reste en mélange assez marqué avec des essences d'accompagnements comme le Charme, qui est la deuxième essence la plus présente en surface terrière totale sur la forêt, avec une surface terrière moyenne de 4,0 m<sup>2</sup>/ha.



### Structure

Longtemps traitée en Taillis-Sous-Futaie (TSF), la conversion progressive en futaie régulière a réellement commencé il y a 17 ans. En effet, 45 ha de régénérations feuillus ont été commencés à partir de 1997. Ils ont été régénérés en Hêtre et Feuillus précieux, par voie naturelle.

Actuellement, 95 % de la surface de la forêt sont encore occupés par des peuplements de TSF.

### Capital

**Le capital sur pied des TSF, en essences de production, restant en conversion est faible** : la moyenne sur l'ensemble des parcelles inventoriées se situe à 8,4 m<sup>2</sup>/ha. En incluant les essences d'accompagnement, le G total des TSF se situe à 14,1 m<sup>2</sup>/ha. Sur ces parcelles, la surface terrière totale doit être comprise en moyenne entre 15 et 19 m<sup>2</sup>/ha, selon le contexte stationnel. Les parcelles sont donc globalement en-dessous du seuil objectif.

## Bilan de l'aménagement précédent

**L'aménagement précédent** (1997-2011), traitait la totalité de la forêt en futaie régulière. C'est-à-dire avec un abandon des coupes classiques de TSF, au profit de coupes d'améliorations préparatoires à la conversion. L'objectif de régénération était de 45 ha et la récolte annuelle moyenne était fixée à 788 m<sup>3</sup>.

Les résultats de la mise en œuvre de l'aménagement sont :

- **une récolte de 642 m<sup>3</sup>/an** de 1997 à 2013, inférieure de 19 % à la prévision ;
- **Seules les parcelles 6.2 et 8 ont été totalement régénérées** : 35,98 ha de régénérations sont bien ensemencés et devraient être terminés sur la première période d'aménagement.

## Principaux objectif de l'aménagement

### Principales problématiques

La forêt présente un capital en essences de production faible ;

Quatre parcelles n'ont pas été terminées en régénération sur la précédente période ;

La forêt présente des aspects paysagers remarquables et un certain nombre de zonages environnementaux mettant en valeur la remarquable biodiversité de la forêt.

### Traitements retenus

Conversion en futaie régulière (162,87 ha) sur les parties productives de plateau avec une bonne dynamique naturelle du hêtre et du chêne. Une gestion en futaie irrégulière (156,58 ha) sur des peuplements en Petits Bois à Bois Moyens de chêne, hêtre et feuillus précieux en mélange, sur des stations superficielles (futaie irrégulière extensive), ou à enjeu paysager reconnu (futaie irrégulière à potentiel moyen ou fort) ; ou à enjeu écologique reconnu.

## Programme d'action

---

L'objectif de régénération fixé sur la période précédente sera atteint durant la première période de l'aménagement. Au vu des peuplements fortement appauvris en réserve présents sur le massif des réserves, il est décidé d'intégrer une parcelle en régénération artificielle de hêtre par bandes.

Sur la partie traitée en futaie régulière, la surface à ouvrir (So), c'est-à-dire où le renouvellement sera débuté, est de 8 ha. La surface à terminer (St) sera de 53 ha. Elle est supérieure à la surface d'équilibre qui est fixée à 30 ha.

Sur la partie en futaie irrégulière productive, classée en futaie irrégulière à potentiel moyen ou fort, les coupes viseront à récolter les gros bois sans décapitaliser le peuplement en semenciers, et à sélectionner les arbres en Bois moyens et Petits bois de meilleure qualité, ceci permettant d'obtenir un peuplement suffisamment ouvert pour permettre un renouvellement continu des arbres de futaie.

Un objectif similaire est recherché sur la partie classée en futaie irrégulière extensive, mais avec des objectifs de production et de qualité de bois inférieur. Les rotations seront plus longues afin de ne pas brusquer ces sols superficiels.

## Bilan prévisionnel

---

Le volume global à récolter sur la période sera de 2,6 m<sup>3</sup>/ha/an, soit inférieur à la production de la forêt qui est estimée à 3,5 m<sup>3</sup>/ha/an. Ceci permettra de capitaliser sur la période environ 2 m<sup>2</sup>/ha de surface terrière.

Du fait de la mise en régénération artificielle de la parcelle 4 qui est très appauvrie en réserve, les coûts estimés en travaux sylvicoles sont légèrement supérieurs aux coûts constatés sur les dernières années.

Le bilan global prévisible reste constant par rapport au bilan passé.

Ce bilan dépend fortement des cours du bois ainsi que de la bonne réalisation des coupes et des travaux prévus annuellement. Il est donc réalisé à titre indicatif.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt appartient à la commune de Goncourt. L'origine de la forêt communale est très ancienne.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	<b>Communale</b>
Nom de l'aménagement	<b>Goncourt</b>
Département de situation	52
N° ONF de la région nationale IFN de référence	416
SRA de référence	Champagne-Ardenne

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Haute-Marne	Goncourt	323 ha 47 a 70 ca

- **Période d'application de l'aménagement**

2015 - 2034 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Goncourt	F03892R	323 ha 47 a 70 ca	25/11/1997	1997	2011

- **Carte de situation de la forêt**

Le plan de situation de la forêt est disponible en annexe 1.  
La carte est à l'échelle 1/120 000<sup>ème</sup>.

### 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>323 ha 47 a 70 ca</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>323 ha 48 a</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>319 ha 45 a</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>319 ha 45 a</b>

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 2.

Les 4,03 ha qui sont retirés de la surface en sylviculture correspondent :

- 1,83 ha aux emprises de routes forestières, places de dépôts, places de retournements,
- 0,24 ha pour une concession de canalisation de Gaz sur 800 m de longueur,
- 1,96 ha pour une concession sur une ligne électrique de RTE

- **État des lieux**

Il n'y a pas de menaces concernant l'intégrité foncière de la forêt.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Il n'existe pas de procès-verbal de délimitation ou de bornage.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt fait partie intégrante du patrimoine de la collectivité propriétaire.

Un historique plus détaillée de la forêt de Goncourt figure en annexe n° 14. Cet historique est issu de l'aménagement de 1997.

**En 2012**, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement, la parcelle cadastrale ZH 141 est supprimée des états cadastraux suite à sa division. La nouvelle parcelle ZH 165 d'une surface de 1 ha 91 a 29 ca est créée et soumise au régime forestier. La surface de la forêt communale se trouve ainsi modifiée à 323 ha 47 a 70 ca.

- **Parcellaire forestier**

Suite à l'exploitation d'une bande d'épicéa en 2004, le long de la tranche entre les parcelles 7 et 8. Il a été décidé d'intégrer le jeune peuplement feuillu résiduel dans la parcelle 8 qui se présente avec la même structure.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Concession ligne RTE 63 KV	1938 - ∞	Parcelles 20-22-23-24-25-26
Concession canalisation de Gaz	1987 - ∞	Parcelles 21-22-23

La ligne RTE a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 1938. L'emprise a une largeur de 40 m et représente une surface de 2 ha 61 a 50 ca. La redevance n'est pas capitalisée et fait l'objet d'un versement annuel, elle est révisable tous les 3 ans (2013-2016).

Pour le gazoduc, la concession a été signée le 16 juin 1987. Elle autorise le passage d'un ouvrage de transport de gaz sur une longueur de 800 m. La redevance a été capitalisée en 1987 pour un montant de 504 Francs.

Pour rappel, les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	4,03	129,86	184,67	4,92	323,48
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>			323,48		323,48
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		175,50	147,98		323,48
	sans objet	faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>	323,48				323,48

Voir la note de présentation pour les explications sur la répartition des surfaces par niveau d'enjeux.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La carte des fonctions par niveau d'enjeux est disponible en annexe n° 13. Cette carte en date du 20/10/2014 est à l'échelle 1:35 000.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Autres éléments</b>		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	1,98 ha	Frênaie-érablaie de fond de vallon
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1,98 ha	La source de l'Ermitage Saint Jean prend naissance sur la parcelle 35
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	90,50 ha	Parcelle 35 : statue de Saint Jean au pied de la source Parcelles 24 à 32 : Présence de tertres et de murs anciens
- Pratique de l'affouage	323,48 ha	600 stères à délivrer par an pour environ 30 affouagistes
- Périmètre de captage	53,98 ha	Les parcelles 30 à 35 sont situées dans le périmètre de protection rapproché et éloigné de la source de l'Ermitage Saint-Jean

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt communale de Goncourt est située sur le plateau de Langres. La majeure partie de la forêt se situe sur les bords de la vallée de la Meuse. Le relief est donc très marqué en limite de crête. Seul le massif du « Bois de Goncourt » qui regroupe les parcelles 1 à 8 se trouve sur un plateau.

L'altitude varie de 328 m, ce qui correspond au point le plus bas de « la Combe Lébree » se situant sur le massif du « Bois de la Papeterie », à 446 m, ce qui correspond au point le plus haut, situé sur le massif du « Bois du Différend », au lieu-dit « Le Haut du Sanoir ».

L'altitude moyenne sur l'ensemble de la forêt se situe autour de 400 m.

La forêt est constituée de quatre massifs qui encerclent le village de Goncourt.

On y trouve :

**Le massif du "Bois de Goncourt"** situé à 4 km à l'ouest du village. Ce massif se trouve sur un plateau avec une légère déclinaison vers l'est. Il regroupe les parcelles 1 à 8 pour une surface de 68 ha. Il se confond à l'intérieur d'un massif forestier plus étendu, qui regroupe notamment les forêts d'Illoud-Saint-Thiebault et de Chalvraines. Le périmètre nord-est est délimité par une plaine agricole. L'altitude varie de 399 m à 436 m.

**Le massif du "Bois de la papeterie"** est situé au sud-ouest du village. Il est composé des parcelles 9 à 19, pour une surface de 113 ha. Il occupe une partie des coteaux qui découpe la vallée de la Meuse, surplombant ainsi le village de Goncourt. Ce massif est coupé par la combe Lébree qui le traverse d'est en ouest. L'altitude varie de 328 m à 387 m.

**Le massif du « Bois du différend »** situé à l'est du village, est composé des parcelles 21 à 35 avec une surface de 135 ha. Il occupe également une partie des coteaux qui découpe la vallée de la Meuse, mais du côté ouest. Il offre également un point de vue privilégié sur le village et la vallée. L'altitude varie de 310 m à 446 m.

**Le massif du "Côteau des Mourans"** situé au nord du village, intègre seulement la parcelle 20, avec une surface de 4,4 ha. Cette parcelle est située également le long de la vallée de la Meuse en versant exposé Est avec de fortes contraintes paysagères au vu de son exposition, de son isolement et de la proximité de la RD 74 qui relie Goncourt à Harréville-les-Chanteurs. L'altitude varie de 315 m à 350 m.

## B - Conditions stationnelles

### • Climat

Le climat est de type continental océanique, intermédiaire entre le climat atlantique du Bassin Parisien et le climat continental de l'Alsace. Il est continental par les contrastes marqués entre les hivers rudes et les étés chauds. Il est océanique par l'abondance des précipitations annuelles.

Les données climatiques ci-dessous sont issues du modèle "**Normales Aurelhy**" de Météo-France. Il s'agit de données climatiques recueillies sur stations par Météo-France sur la période 1971-2000. Ces données sont spatialisées par la méthode Aurelhy puis échantillonnées en une grille de point à maille de 1 km (environ 550 000 points).

#### Précipitations :

Les précipitations sont assez bien réparties sur l'ensemble de l'année, avec cependant deux minima peu accusés en avril et octobre, et trois maxima en décembre, juin et août.

L'humidité atmosphérique est généralement élevée donc favorable à la forêt et en particulier au Hêtre.

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 1 042 mm.

#### Températures :

La température moyenne annuelle est de 9,0 °C, avec des températures minimales et maximales contrastées.

Les gelées s'échelonnent sur une grande partie de l'année avec des gelées tardives fréquentes en avril et mai, entraînant des risques potentiels sur les semis ou jeunes plants (environ 98 jours de gel par an).

Deux évènements climatiques majeurs et récents sont à noter :

- la tempête du 26 décembre 1999 avec des vents supérieurs à 140 km/h à Chaumont,
- la canicule de l'été 2003 avec des records de chaleur (+ 41 °C enregistrés en août un peu plus au nord du département).

Le climat encore marqué par l'influence océanique, reste favorable à la culture des essences comme le Hêtre et le Chêne sessile. On se reportera au SRA de Champagne-Ardenne pour obtenir des données complémentaires sur le climat.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

La forêt communale de Goncourt se situe sur les plateaux calcaires de l'est du département de la Haute-Marne, correspondant à la bordure sud-est du bassin Parisien.

Les formations à l'affleurement sont :

**Le Bajocien inférieur** qui est constitué de calcaire sublithographique dur en banc épais. On le trouve sur le « Bois de la Papeterie », sur l'ensemble du « Côteau des Mourans » et sur la partie basse du « Bois du Différend ».

**Le Bajocien moyen** qui est constitué de calcaire en plaquettes plus tendre. On le trouve sur le haut du « Bois de la Papeterie » et également sur le haut du « Bois du Différend ».

**Le Bajocien supérieur oolithique**, qui est présent sur les parties en plateaux. On trouve donc seulement cet étage sur l'ensemble du « Bois de Goncourt ». Cette partie de l'étage est représentée par un complexe de calcaires oolithiques de 10 mètres d'épaisseur, qui est assis sur un niveau marneux. Les calcaires oolithiques durs sont exploités pour le revêtement des routes.

Ces matériaux ont donné naissance à des sols qui ne se différencient que par l'épaisseur et la nature des matériaux d'altération ou d'apport : placages de limons et argile de décarbonatation, colluvions argilo-caillouteuses dans les versants.

Il n'existe pas de risque particulier au niveau géologique susceptible de peser sur la végétation forestière.

La notion de station forestière développée par la suite, intègre celle du type de sol.

- **Unités stationnelles**

L'analyse de ces stations a été effectuée à partir de la carte des sols issue de l'ancien aménagement, complétée par des points de contrôle faits sur le terrain lors de l'étude des peuplements.

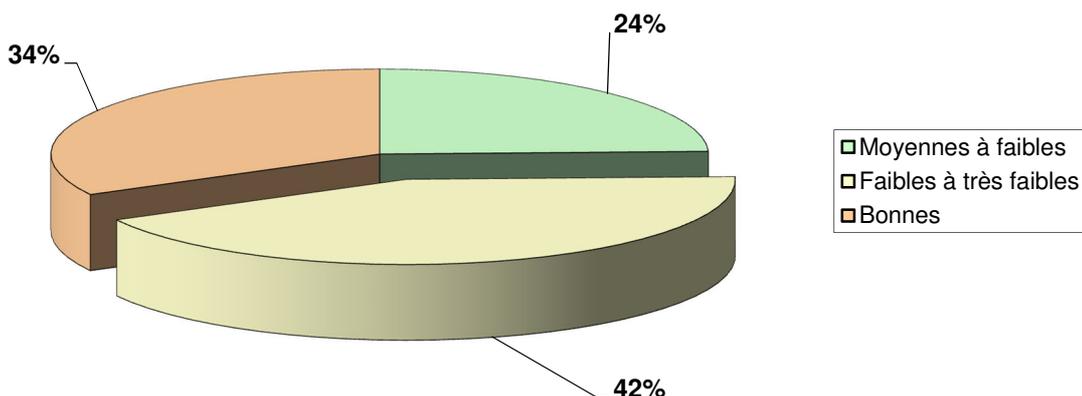
Les données ont été retranscrites en "Unités Stationnelles" avec le guide pour l'identification des stations et le choix des essences sur les plateaux calcaires de la Champagne-Ardenne et du nord de la Bourgogne (L.Milard, CFPPA Croigny - 2004).

La correspondance avec les groupes stationnels des Plateaux Calcaires (zone C1) présentés dans la SRA est faite dans la 1<sup>ère</sup> colonne du tableau ci-dessous.

Unités Stationnelles observées dans la forêt.

Groupe stationnel	Unité stationnelle		Surface		Potentialité - Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
	Code	Libellé	Ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
C1A	2A	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau	78,24	24	Moyennes à faibles selon la fissuration de la dalle calcaire	Hêtre Erable sycomore (La bonne fissuration de la roche compense la profondeur moyenne du sol)
C1B	2B	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau	97,33	30	Faibles à très faibles selon la fissuration de la dalle calcaire	Hêtre
	9B	Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire	38,78	12	Faibles à très faibles selon la fissuration de la dalle calcaire	Hêtre
C1C	3	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau	66,62	21	Bonnes	Hêtre (La bonne fissuration de la roche compense la profondeur moyenne du sol)
	10	Hêtraie-Chênaie-Charmaie de versant mésotherme	32,81	10		
C1E	12	Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile	2,33	1	Bonnes	
C1F	13	Chênaie pédonculée-Frênaie de fond de vallon frais	1,36	1	Bonnes	
C1I	14	Frênaie-Erable de fond de vallée	1,98	1	Bonnes	

Répartition des potentialités stationnelles



Les principales contraintes sont liées essentiellement :

- aux sols superficiels, qui présentent une très faible potentialité. Ils sont présents sur l'US 2B et 9B. Ces sols n'ont quasiment aucune réserve utile en eau et engendrent des risques éventuels sur certaines essences à enracinement superficiel et écorce fine, en cas de sécheresse estivale et/ou de fortes chaleurs. Ces unités stationnelles représentent 42 % de la surface forestière.

- aux sols de bas de versant et fond de vallon frais. Ces sols riches en limon peuvent être sensibles au tassement. Ils nécessitent donc des précautions lors des exploitations, car ils peuvent être "non portants" s'ils sont humides. Ils représentent 3 % de la surface forestière ;

- En situation de fond de vallon, les gelées précoces ou tardives peuvent provoquer des problèmes de fourchaison sur des espèces sensibles comme le Frêne et le Hêtre.

Des risques éventuels liés aux changements climatiques sont à craindre vis-à-vis des essences nécessitant une bonne humidité (dans le sol ou atmosphérique) et présentes sur les stations les plus sèches. Toutefois sur ces stations, il n'existe pas de véritable alternative au choix du Hêtre, car les potentialités restent toujours faibles. Le maintien d'une diversité d'essences pour accompagner le Hêtre est la solution la plus pertinente à l'heure actuelle pour assurer une résilience des peuplements face à une éventuelle modification climatique.

- **Carte des unités stationnelles**

La carte des unités stationnelles est une actualisation de la carte des sols issue de l'ancien aménagement. Des points de contrôle ont été faits à l'avancement sur le terrain lors de l'étude des peuplements. La carte est disponible en annexe n° 4, à l'échelle 1/17 500<sup>ème</sup>.

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### 1) Modalités d'inventaire et descriptions de la forêt

Ces inventaires ont été réalisés en juin 2013, par l'ensemble de l'unité territoriale du "Val de Meuse".

Ils ont eu pour but d'estimer la ressource globalement disponible sur ces parcelles, en termes de composition, de structure et de capital (tableau en annexe 5 et protocole d'inventaire en annexe 11).

Au vu des enjeux de production ligneuse sur la forêt, un inventaire statistique avec tours relascopiques (angle de 2 %, K = 1) a été réalisé sur une partie de la forêt.

L'inventaire se traduit par la description de 300 placettes pour 250 ha, soit 0,8 placette à l'hectare.

Les parcelles suivantes n'ont pas été inventoriées, elles ont fait l'objet d'une description à l'avancement en septembre 2014. Il s'agit de la parcelle 1, partiellement en nature de jeunes peuplements, ainsi que les parcelles 2, 8, 24, 25 et 33 en régénération. Des parcelles pauvres en réserve et situées sur des stations en versants superficiels ont également été retirées, il s'agit des parcelles 20, 30 et 35.

Concernant l'inventaire statistique, pour chaque placette, des données ont été prises afin de déterminer la structure, la composition et le capital du peuplement, ainsi que la densité en petits bois d'avenir et l'avancement de la régénération sur deux sous placeaux.

Le tarif de cubage utilisé est le tarif BRM (tarif commercial utilisé dans la Région de Champagne-Ardenne).

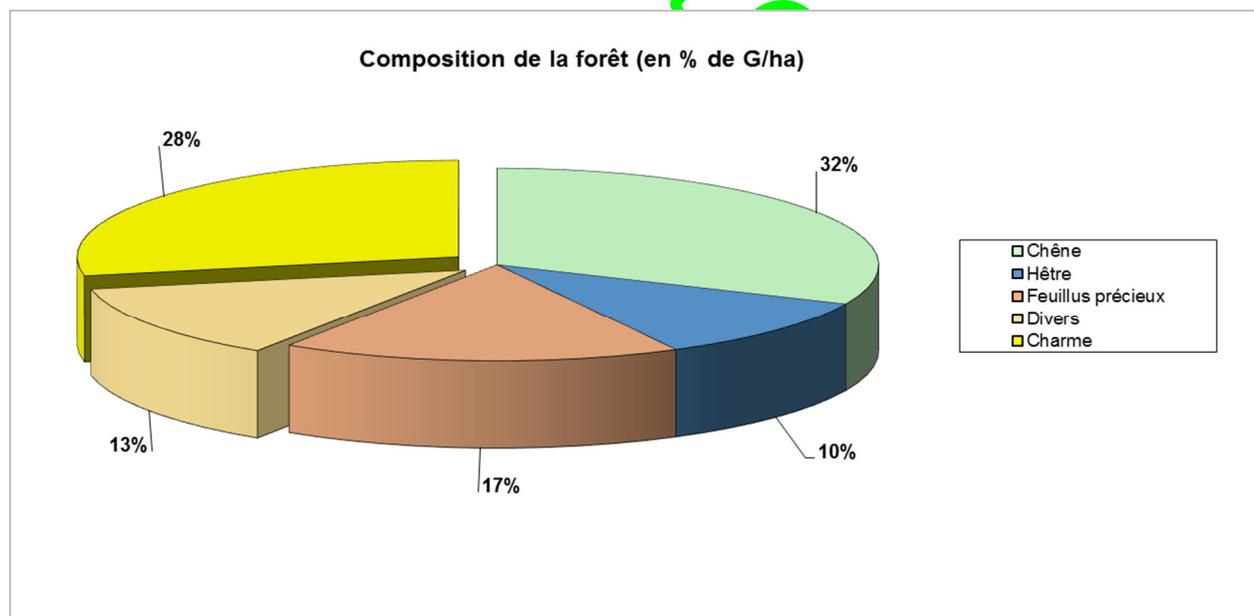
## 2) Résultats globaux à l'échelle de la forêt

- **Essences présentes**

**Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur (sur 250 ha de TSF en conversion)**

Essences présentes	surface terrière (G)		PB		BM		GB/TGB		Volume BRM	
	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /ha	%	m <sup>2</sup> /h a	%	m <sup>3</sup> /ha	%
Charme	4,0	28 %	2,3	50 %	1,6	24 %	0,1	3 %	24,0	24 %
<i>Erreur relative</i>	9,9 %		12,0 %		15,8 %		97,9 %		10,3 %	
Chêne	4,5	32 %	0,9	20 %	2,4	35 %	1,2	43 %	31,9	32 %
<i>Erreur relative</i>	10,1 %		28,3 %		12,2 %		13,7 %		9,9 %	
Feuillus précieux	2,4	17 %	0,8	17%	1,4	20 %	0,2	7 %	18,7	18 %
<i>Erreur relative</i>	11,0 %		15,3 %		14,6 %		33,0 %		11,3 %	
Hêtre	1,5	10 %	0,1	2 %	0,4	6 %	1,0	36 %	12,9	13 %
<i>Erreur relative</i>	21,6 %		52,5 %		24,7 %		25,3 %		21,4 %	
Divers	1,8	13 %	0,5	11 %	1,0	15 %	0,3	11 %	13,7	13 %
<i>Erreur relative</i>	17,4 %		30,6 %		20,0 %		27,7 %		17,4 %	
<b>TOTAL</b>	<b>14,2</b>		<b>4,6</b>		<b>6,8</b>		<b>2,8</b>		<b>101,2</b>	
<i>Erreur relative</i>	<b>4,1 %</b>		<b>6,9 %</b>		<b>6,5 %</b>		<b>11,7 %</b>		<b>4,4 %</b>	

Le tableau synoptique des données d'inventaire est disponible en annexe 5.



Ces données proviennent des inventaires réalisés sur les 250 ha de TSF restant en conversion. Il s'agit du pourcentage de la surface terrière par essences. La répartition précise des essences dans les groupes Feuillus précieux et Divers est précisée en annexe n° 5.

**L'essence de production la plus présente est le Chêne** avec 4,5 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,4 m<sup>2</sup>/ha) de surface terrière. Il représente à lui seul 54 % de la surface terrière de production. Les feuillus précieux, qui regroupent essentiellement l'Erable sycomore, l'Erable champêtre et le Merisier, arrivent en seconde

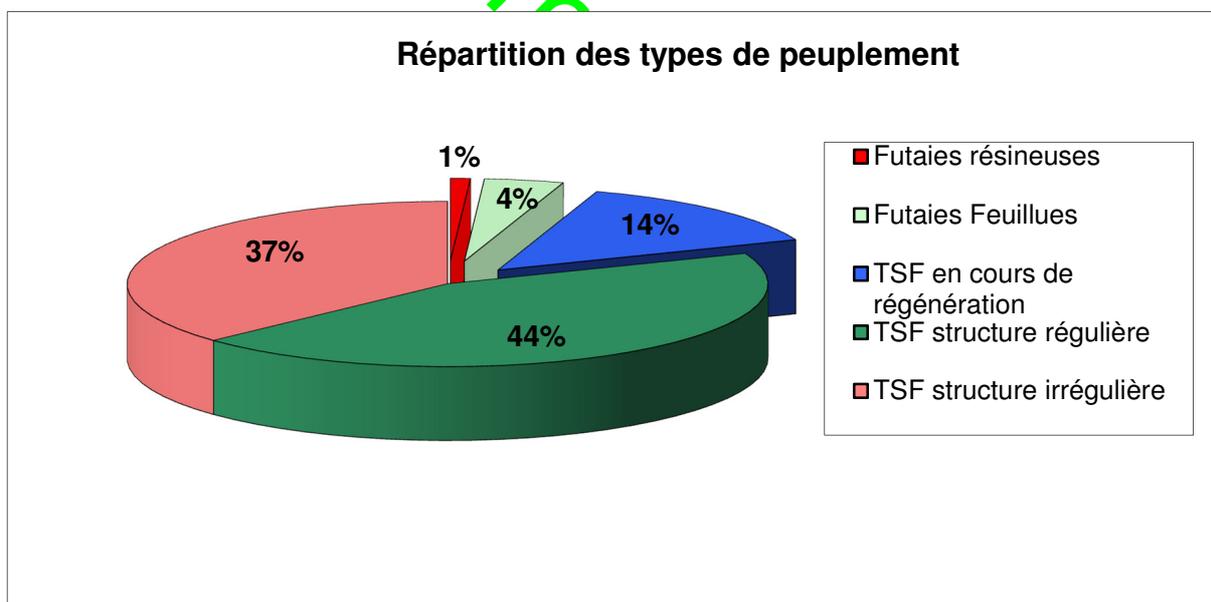
position, avec 2,4 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,3 m<sup>2</sup>/ha). Le Hêtre est la troisième essence de production avec 1,5 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,3 m<sup>2</sup>/ha). Le Chêne est donc présent sur l'ensemble de la forêt avec cependant une surface terrière assez faible. Il reste en mélange assez marqué avec des essences d'accompagnements comme le Charme, qui est la deuxième essence la plus présente sur la forêt avec une surface terrière moyenne de 4,0 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,4 m<sup>2</sup>/ha).

Le taillis (tiges de 7,5 cm à 17,5 cm) est présent sur la forêt. Sa surface terrière s'établit à une moyenne de 4,0 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,4 m<sup>2</sup>/ha). Globalement ce taillis qui est composé essentiellement de charme reste cantonné à son rôle de « bourrage » dans le sous-étage. **La croissance du Charme sera donc à contenir, surtout sur les parcelles qui sont situées sur des stations à bon potentiel.**

Les résineux sont présents sur trois îlots inférieurs à 1 ha. Il s'agit de Douglas sur la parcelle 15 et d'épicéas sur les parcelles 25 et 27.

- Répartition des types de peuplement

Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%
Futaies résineuses bois moyens	1,80	1
Futaies feuillues jeunes	14,18	4
TSF en cours de régénération	44,12	14
TSF structure régulière	140,81	44
TSF structure irrégulière	118,54	37
<b>Total en sylviculture</b>	<b>319,45</b>	<b>100</b>



**Les peuplements sont feuillus à 99 %.** Les 1 % restant en futaie résineuse intègrent des parties de parcelle avec des îlots de résineux (plantation de Douglas en 1984 et épicéas en 1980). Seuls 4 % des peuplements sont des futaies feuillues, correspondant aux parcelles 5.2, 6.2 et 8. La parcelle 5.2 est une plantation par bandes de hêtre de 1986. La parcelle 6.2 était une ancienne plantation d'épicéa qui a été coupé à blanc en 2004 suite à la tempête de décembre 1999. Elle a été ensuite plantée à faible densité en hêtre (400 plants en 2007), puis regarnie en feuillus précieux (150 plants en 2013). La parcelle 8 correspond à une mise en régénération naturelle de 1989. Elle est composée de hêtre et de feuillus précieux.

**Les peuplements de TSF** (tiges pré comptables des essences dites de production) se répartissent en trois ensembles :

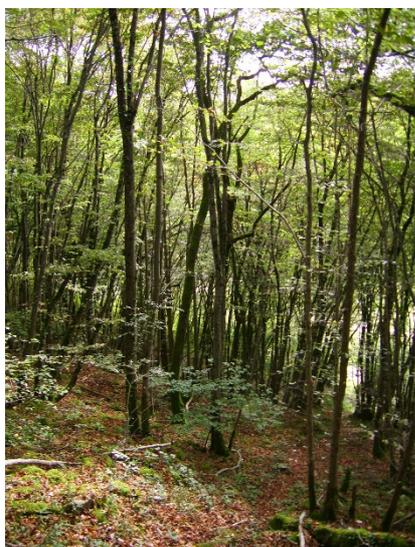
- ensemble avec une essence de production dominant à plus de 65 % de G'. On y retrouve 32 % des TSF présents sur la forêt avec une nette dominance du Chêne notamment sur la partie nord du Bois de la Papeterie. Seule une parcelle ressort avec une dominance de feuillus précieux, il s'agit de la parcelle 19 qui est située sur un versant mésotherme avec une forte proportion d'érable sycomore.

- ensemble mélangé avec deux essences de production comprise entre 35 % et 65 % de G'. On y retrouve 40 % des TSF présents sur la forêt soit 128 ha qui sont présents sur les trois principaux massifs de la forêt. Les essences présentes sont généralement une dominance du Chêne avec un accompagnement de Feuillus précieux ou ponctuellement du Hêtre. Seulement 2 parcelles ont une dominance de Hêtre sur le massif du « Différend » et une parcelle (n° 3) située sur le massif du « Bois de Goncourt ».

- ensemble mélangé avec une essence de production comprise entre 35 % et 65 % de G'. On y retrouve 28 % des TSF présents sur la forêt, soit 88 ha qui sont essentiellement concentrés sur le massif du « bois du Différend ». Les essences présentes sont généralement le Chêne, le Hêtre et les Feuillus précieux.

- **Capital**

**Le capital sur pied des TSF, en essences de production, restant en conversion est faible** : la moyenne sur l'ensemble des parcelles inventoriées se situe à 8,4 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,6 m<sup>2</sup>/ha). En incluant les essences d'accompagnement, le G total des TSF se situe à 14,1 m<sup>2</sup>/ha (à +/- 0,6 m<sup>2</sup>/ha). Sur ces parcelles, la surface terrière des essences de production doit être comprise entre 17 et 20 m<sup>2</sup>/ha. Les parcelles sont bien en dessous du seuil objectif. Certaines de ces parcelles appauvries en capital se situent sur des sols à faibles potentialités, d'autres au contraire sur de bons sols ; les solutions techniques à apporter pour résoudre ce problème prendront bien en compte cette différence de situation.



*Parcelle 13 sur US 9b à potentiel faible*

Les surfaces terrières les plus faibles se situent sur les versants exposés sud. Ces parcelles se situent sur des stations à faible potentiel de production.

### 3) Détails des résultats par types de peuplements

- Peuplement issus de taillis sous futaie (305,27 ha)

#### Répartition des essences selon la typologie des peuplements territoriale

Peuplements de TSF		Types en composition										Unités de Description	
Types en structure	Niveau de capital des essences de production	Chêne	Chêne et hêtre	Chêne et Feuillus précieux	Mélangé à chêne	Frêne et Feuillus précieux	Feuillus précieux	Hêtre et Chêne	Hêtre et Feuillus précieux	Mélangé à Hêtre	Très mélangé feuillus		
Régularisé PB	G<7m/ha	10,21 ha										30	
Régularisé PB à BM	G<7m/ha				9,74 ha							14	
	7<G<12m/ha	23,26 ha										9-10	
					9,67 ha							33	
Régularisé PB à GB	7<G<12m/ha									8,31 ha		1	
Régularisé BM à PB	G<7m/ha			16,75 ha								16-17	
	7<G<12m/ha	30,24 ha									8,12 ha	2	
												11-12-13	
Régularisé BM à GB	G<7m/ha			5,44 ha								5-1	
				8,82 ha								18	
	7<G<12m/ha						12,30 ha					19	
									8,04 ha			3	
									18,19 ha		24-25		
Régularisé GB à BM	G<7m/ha	16,01 ha										6-1-7	
Irégulier à BM	G<7m/ha			28,00 ha								4-15-26	
								8,16 ha				22	
	7<G<12m/ha		10,10 ha										31
					27,72 ha								28-32-34
						8,99 ha							20-1-23
								8,96 ha					21
										2,68 ha		20-3	
12<G<17m/ha			11,36 ha									29	
					9,33 ha							27	
						4,92 ha						35	
TOTAL		89,82 ha	11,36 ha	86,73 ha	37,68 ha	4,92 ha	12,30 ha	17,12 ha	8,04 ha	26,50 ha	10,80 ha	305,27 ha	

#### Remarques concernant certaines parcelles :

**Parcelles 1, 2, 24, 25 et 33 :** Ce sont des parcelles ouvertes en régénération lors de l'aménagement précédent (soit environ 44 ha) et sur lesquelles la régénération n'est que partiellement acquise.



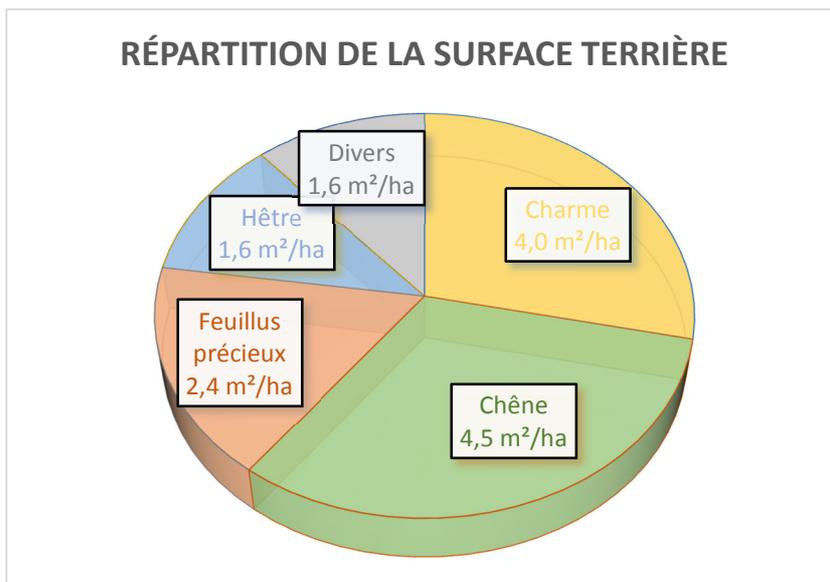
Parcelle 13, banc rocheux calcaire en versant sud

**Parcelles 12, 13 et 14 :** Ces parcelles situées en versant sud ont une très faible production. Un banc rocheux est présent à mi pente rendant le versant impossible d'accès. Actuellement, un peuplement feuillu constitué essentiellement de bois moyens à petits bois en chêne et charme compose le peuplement.

## Répartition des essences en surface terrière

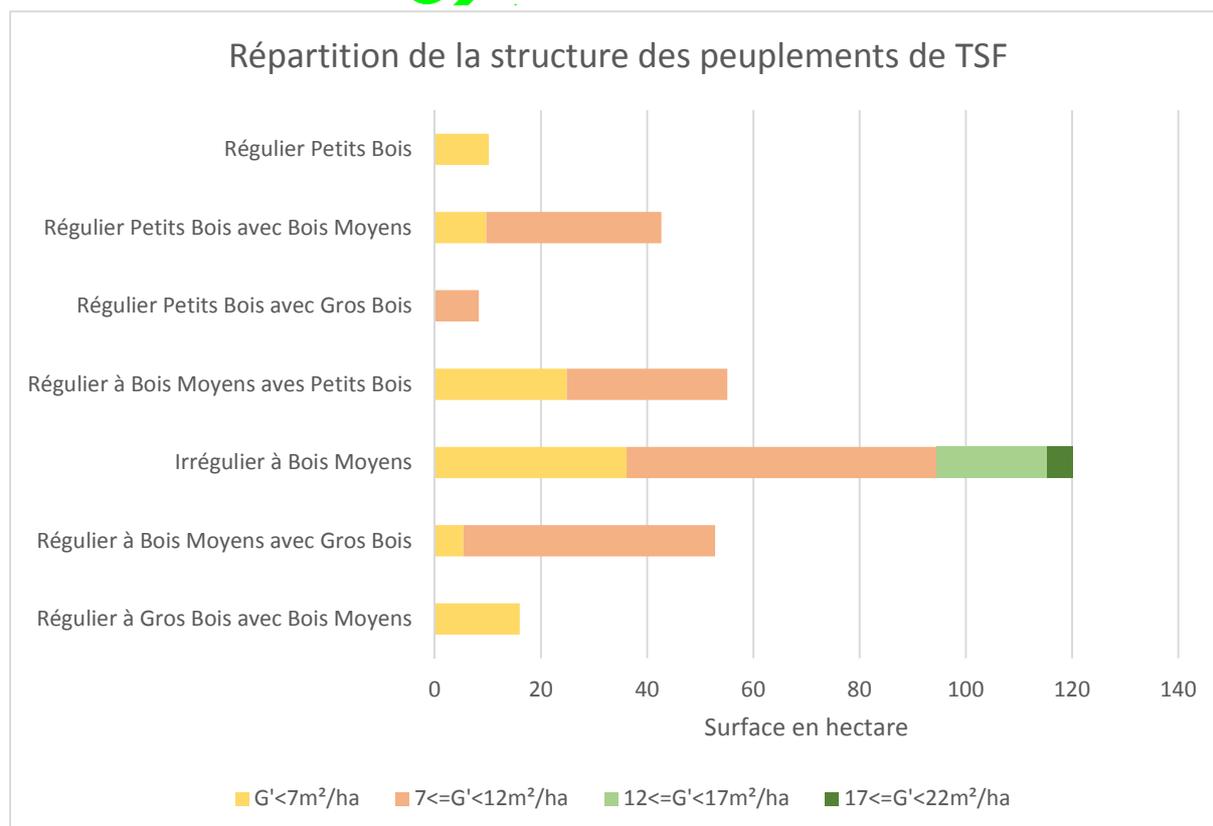
L'Érable sycamore représente 50 % des feuillus précieux soit 1,2 m<sup>2</sup>/ha. Les autres essences présentes dans cette catégorie sont : l'Érable champêtre, le Merisier et les Alisiers.

Les Divers regroupent essentiellement le Frêne pour 54 %, ainsi que le Tilleul pour 40 %. Le reste est composé du Tremble et du Bouleau.



## Histogramme des types de structures de la typologie des peuplements territoriale

La notion de classe d'âge étant difficile à apprécier en TSF, il a donc été choisi de remplacer cette notion par un histogramme des types de structures.



Les peuplements réguliers avec une dominance de Bois moyens ou Irrégulier à Bois moyens représentent 75 % de la surface. La forêt va entamer son deuxième aménagement de conversion de Taillis Sous Futaie en Futaie Régulière. Il est donc normal de voir encore à ce stade une forte dominance des structures de TSF à Bois moyens. Les peuplements à dominance de Gros Bois représentent 5 % de la surface de la forêt.

La forêt est globalement jeune, il n'existe pas de contrainte de vieillissement.

La classe de capital la plus présente est la classe 2 ( $7 \leq G' < 12 \text{ m}^2/\text{ha}$ ) qui représente 58 % de la surface totale de la forêt. La classe 1 ( $G' < 7 \text{ m}^2/\text{ha}$ ) est également bien représentée avec 33 % de la surface de la forêt. Cette classe 1, correspond à des peuplements pauvres situés sur des plateaux ou versants généralement superficiels.

Globalement les peuplements sont donc en dessous du seuil objectif fixé pour le Hêtre et le Chêne.

- **Peuplement de futaie (14,18 ha)**

Type de peuplement	Description du peuplement		Surface	Unités de Description
	Structure	Composition		
Futaie feuillue	Gaulis	Hêtre et feuillus précieux	9,68 ha	6.2 - 8
	Perchis	Hêtre et feuillus précieux	4,50 ha	5.2 - 20.2

Volontairement, les futaies feuillues comprennent une essence principale guidant la sylviculture, en l'occurrence le Hêtre et des essences précieuses ou nobles (dites d'accompagnement) maintenues au titre de leur potentialité économique individuelle et du mélange d'essences. Ces essences précieuses doivent être favorisées individuellement, et récoltées isolément chaque fois qu'elles atteignent leur optimum de valorisation.

**Parcelle 5.2 :** Cette parcelle est issue d'une plantation par bandes de Hêtre datant de 1986. Les bandes ont été girobroyées sur une largeur de 8 m pour y installer 5 lignes de plants. La hauteur du peuplement est actuellement comprise entre 12 et 14 m.

**Parcelle 6.2 :** Cette unité correspond à un ancien peuplement d'épicéa qui a été coupé à blanc en 2004 suite à un problème sanitaire. Une plantation de hêtre a été réalisée en 2007 (400 plants) et un complément avec des feuillus précieux a été fait en 2013 (150 plants).

**Parcelle 8 :** Cette parcelle est actuellement au stade d'un gaulis. Elle est issue d'une régénération naturelle de hêtre entamée vers 1990.

**Parcelle 20.2 :** Cette parcelle est issue d'une plantation par bandes de hêtre datant de 1987. Les bandes ont été girobroyées sur une largeur de 6 m pour y installer 5 lignes de plants.

A noter également, que deux bouquets d'épicéa ont été plantés sur les parcelles 25 et 27. Aucune éclaircie n'a été réalisée. Un bouquet de Douglas a également été planté sur une partie de la parcelle 15. Cette plantation datant de 1984 a déjà fait l'objet d'une éclaircie, ainsi que d'un élagage à 6 m sur 75 tiges désignées en 2012.

Ces parties résineuses présentent une surface trop faible pour être décrites en unité de gestion (UG) à part entière, de plus l'épicéa n'est pas dans son contexte stationnel et se présente donc avec une courte durée de survie (il est sensible aux aléas climatiques et aux scolytes).

- **Carte des peuplements**

Les cartes définissant le type de peuplements sont présentes en annexes 7 et 8. Elles sont au nombre de trois pour définir la structure, la composition et le capital.

### 1.2.3 - État du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

La révision d'aménagement de 1997 intégrait un groupe de régénération élargi d'une contenance de 45,66 ha. Ce groupe était composé de 5 parcelles : les parcelles 1 et 8 qui étaient déjà entamées ; les parcelles 24 et 25 qui seraient à entamer et à terminer ; la parcelle 33 qui serait seulement à entamer où les semenciers de hêtre étaient présents.

Suite à la modification d'aménagement de 2007, la parcelle 1 a été retirée du groupe de régénération au profit de la parcelle 2 qui avait été mitée par la tempête de décembre 1999. Suite à cette modification, la surface du groupe de régénération a évolué à 45,66 ha.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	45,66 ha
Surface effectivement régénérée	9,68 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Certaines parcelles ouvertes sur l'aménagement précédent ne peuvent être considérées comme régénérées, car aucune coupe définitive n'a été réalisée. Actuellement, seules les parcelles 6.2 et 8 peuvent être considérées comme effectivement régénérées. La parcelle 8 a été régénérée naturellement en hêtre, tandis que la parcelle 6.2 a fait l'objet d'une plantation de hêtre et de feuillus précieux.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	9,68	Parcelles 6.2-8
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	35,98	Parcelles 2-24-25-33
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	Néant
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération naturelle ayant dépassé 3 m de hauteur)	9,68	Parcelles 6.2-8

**Parcelle 2 :** Cette parcelle, qui a été fortement mitée par la tempête de décembre 1999, a fait l'objet d'une coupe d'ensemencement en 2009. La première coupe secondaire a été marquée en 2013. Des semis sont présents par tâches sur le 1/3 de la surface. Une coupe secondaire sera encore nécessaire avant la réalisation de la coupe définitive, qui devra être programmée sur la première période de l'aménagement.

**Parcelles 24 et 25 :** Ces parcelles ont été ouvertes par une coupe d'ensemencement en 1998 et 1999. Actuellement la régénération se présente sous la forme de hêtre et de feuillus précieux pouvant atteindre 3 m par endroit. Une régénération est présente sur les 3/4 de la surface. Une à deux coupes secondaires seront nécessaires avant la réalisation de la coupe définitive, qui devra être programmée sur la première période de l'aménagement.

**Parcelle 33** a été ouverte en 2005 par une coupe d'ensemencement. L'objectif étant de favoriser les quelques semenciers de hêtre présent sur une partie de la parcelle. Suite à la première coupe secondaire qui a été réalisée en 2012, des semis d'érable sycomore sont venus en complément des quelques taches de hêtre déjà présents. Actuellement une régénération de hêtre et de feuillus précieux est présente de façon sporadique sur une petite moitié de la surface de la parcelle. Deux coupes secondaires devront être réalisées avant la coupe définitive qui devra être programmée sur la deuxième période de l'aménagement.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Hêtre		18,73	17,25	Parcelles 2-24-25-33

**Remarque** : la parcelle 1 n'a pas été intégrée dans le bilan de la régénération passée. Cette parcelle initialement intégrée dans le groupe de régénération de 1997 a été retirée de la surface à régénérer lors de la modification d'aménagement de 2007.

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4,03	129,86	184,67	4,92	323,48

Environ 40 % de la surface de la forêt présente un enjeu faible de production, du fait de stations situées en plateau avec une faible réserve hydrique ou en versant prononcé avec une exposition sud. Les 4,92 ha (soit 16 %) en production forte correspondent à une parcelle située sur des limons présents dans une dépression (qui peut être assimilée à un fond de vallon large) avec une bonne réserve en eau.

Les 4,03 ha en enjeu "sans objet" correspondent aux emprises de routes forestières, de lignes électriques, de gazoduc, de places de dépôts et places de retournement.

#### A - Volumes de bois produits

##### Tableau synthétique de la production moyenne

Les données de production ont été calculées par grands types de peuplements ; le tableau ci-dessous résume les ordres de grandeurs des productions moyennes / ha retenues.

Les parcelles hors sylviculture et ne permettant pas de récolte pour la période à venir ne sont pas prises en compte.

Types de peuplements/stations	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
TSF, Station C1B	2 m <sup>3</sup> /ha/an
TSF, Station C1A	3 m <sup>3</sup> /ha/an
TSF, Station C1C	4 m <sup>3</sup> /ha/an
TSF, Station C1E	5 m <sup>3</sup> /ha/an
TSF, Station C1F	5 m <sup>3</sup> /ha/an
TSF, Station C1I	5 m <sup>3</sup> /ha/an
Résineux	5 m <sup>3</sup> /ha/an
<b>Total (pondéré par les surfaces concernées)</b>	<b>3,0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>

La production de la forêt pour la période à venir a été calculée en tenant compte des peuplements (feuillus ou résineux, ancien taillis sous futaie ou futaie régulière) ainsi que des potentialités des sols.

Les productions par types de peuplements ont été estimées grâce aux données collectées au niveau de la direction régionale Bourgogne Champagne Ardenne, par grands types de contextes (ici, plateaux calcaires), ventilées par types de peuplements et par stations.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent (1997-2013) : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Le volume prévu est une moyenne qui intègre la prévision de l'aménagement de 1997 et la modification d'aménagement de 2007.

Volume total récolté (m³/an) *						
Régénération		Amélioration		Produits accidentels	Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	réalisé	prévu	réalisé
355	226	433	318	98	<b>788</b>	<b>642</b>
					Ecart	
					-19 %	
Volume total récolté (m³/ha/an) *						
prévu	réalisé	prévu	réalisé	réalisé	prévu	réalisé
1,11	0,71	1,36	1,00	0,31	<b>2,47</b>	<b>2,02</b>

\* : Volume commercial (tiges+houppiers+taillis)

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume total récolté est inférieur de 19 % par rapport à la prévision. Cet écart s'explique par le retard pris sur le groupe de régénération suite à la tempête de décembre 1999. Le volume récolté sur le groupe de régénération est inférieur de 36 % à la prévision. Il résulte des décisions prises par le gestionnaire et la commune pendant la période 1997 - 2013, notamment sur les coupes de régénérations de futaie régulière qui ont été différées sur plusieurs parcelles suite à la tempête.

Concernant le groupe d'amélioration et en intégrant les produits accidentels, le volume réalisé est conforme à la prévision, avec un écart de moins 4 % par rapport à la prévision.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

Sur les stations à bon potentiel (C1C-C1E-C1F), Le Chêne possède une croissance naturelle qui lui confère une couleur claire (importance du bois de printemps) appréciée des acheteurs. Le Hêtre est lui aussi de très bonne qualité pour le déroulage.

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

Les bois sont offerts à la vente essentiellement sous la forme de coupes en blocs et sur pied. Cependant, la possibilité de vendre les lots de bois façonnés proposés bord de route, notamment pour les plus belles qualités, pourra toujours être retenue. Il y a aussi une forte mobilisation des bois sous forme d'affouage (environ 600 stères par an).

## B - Desserte forestière

- **État de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants
			km / 100 ha	suffisante oui/non		
Routes forestière	revêtues	2,5 km	2,0 km	Oui	Bon	Néant
	empierrées	3,4 km			Bon	Néant
	Terrain nat.					
Routes publiques participant à la desserte*		0,5 km			Bon	Néant
Pistes et sommières		4,6 km	1,4 km		Bon	Néant

Le réseau routier est bien implanté sur le massif du Bois de Goncourt et sur le massif de la Papeterie. Concernant le massif du Bois du Différend, un projet de route forestière est à l'étude pour desservir la partie sud du massif (parcelles 30, 31, 32). Le projet concerne une longueur d'environ 750 m de route empierrée avec la création d'une place de retournement sur la parcelle 32. Le projet est cartographié sur la carte des équipements en annexe n° 3.

On peut accéder à une grande partie des parcelles par une route empierrée ou revêtue. (Préconisé 1 km/100 ha).

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Les principales contraintes sont liées essentiellement aux sols humides, se présentant avec une texture limono-argileuse (fond de la parcelle 35). Ainsi que sur les parcelles situées en versants exposés sud, avec la présence de falaise calcaire, notamment sur les massifs de la Papeterie et du Différend. Les modalités de débardages imposent des restrictions (cloisonnements d'exploitations obligatoires, époques limitées pour l'extraction des bois).

- **Carte de la desserte**

Le réseau routier est intégré sur la carte des équipements qui est disponible en annexe n° 3. On y trouve également les pistes en terrain naturel, les places de retournements, les places de dépôts, les barrières, les lignes RTE et les captages.

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			323,48		323,48

La forêt est située en totalité dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS par arrêté ministériel du 5 janvier 2006) du Bassigny qui couvre de vastes étendues forestières et herbagères sur 98 400 ha, en limite des départements de la Haute-Marne et des Vosges. Ce classement réglementaire justifie un enjeu écologique « reconnu » sur l'ensemble de la forêt.

Une partie de la forêt est également située dans la Zone Spéciale de Conservation dite « Forêt d'Harreville-les-Chanteurs ». La surface impactée est d'environ 54 ha (parcelles 20.3, 21 à 26), sur laquelle des espèces végétales remarquables sont présentes. C'est l'un de sites les plus typiques et les plus développés du Tilio-Acerion de toute la Haute-Marne.

La forêt est également située sur trois ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type n° 1 et une ZNIEFF de type n° 2.

- **Origine des informations**

Les informations sont issues des bases de données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), du document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation de la Forêt d'Harreville-les-Chanteurs et du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale du Bassigny de Mars 2013.

- **Statut réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
NATURA 2000 Oiseaux (ZPS) « BASSIGNY »	319,45 ha	Présence notamment du Milan noir, du Milan royal, de la Cigogne noire et de nombreux pics	Prendre en compte les périodes de nidification pour fixer les périodes d'exploitation forestière et d'interventions en travaux.
NATURA 2000 (ZSC) « FORET D'HAREVILLE-LES-CHANTEURS »	54 ha	L'un des sites les plus typiques et les plus développés du Tilio-Acerion de la Haute-Marne	Maintien d'un objectif feuillu sur les zones de productivité faible où la conversion en futaie ne présente pas d'intérêt.  L'inaccessibilité de ces habitats, conjuguée à une dynamique de colonisation restreinte, leur garantit une certaine stabilité.
ZNIEFF type 1	54 ha	ZNIEFF n° 210000632 dite "Bois Saint-Joseph et du Coteau Gillot à Haréville-Chanteurs"	Maintien d'un objectif feuillu et d'un couvert forestier.  L'inaccessibilité de ces habitats, conjuguée à une dynamique de colonisation restreinte, leur garantit une certaine stabilité.
ZNIEFF type 1	8 ha	ZNIEFF n° 210008958 dite "Combe Boisée de l'Ermitage Saint-Jean à Goncourt"	Maintien d'un objectif feuillu et d'un couvert forestier.  Préservation du ruisseau tufeux
ZNIEFF type 1	65 ha	ZNIEFF n° 210020092 dite "Bois de la Papeterie à Goncourt"	Maintien d'un objectif feuillu et d'un couvert forestier.  L'inaccessibilité de ces habitats, conjuguée à une dynamique de colonisation restreinte, leur garantit une certaine stabilité.
ZNIEFF type 2	137 ha	ZNIEFF n° 210020224 dite "Prairie et bois du Bassigny et de la vallée de la Meuse entre Goncourt, Vrécourt et Vroncourt la Côte"	Maintien d'un objectif feuillu et d'un couvert forestier.  L'inaccessibilité de ces habitats, conjuguée à une dynamique de colonisation restreinte, leur garantit une certaine stabilité.

La carte des zones naturelles se trouve en annexe 12.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Sur la ZNIEFF de la « combe boisée de l'ermitage Saint-Jean à Goncourt », le risque principal pour la biodiversité repose essentiellement sur la préservation du fond de vallon et sur le maintien d'essences feuillues dans la Combe.

Concernant les autres ZNIEFF, le maintien d'un objectif feuillu et d'un couvert forestier devrait garantir la pérennité des zones, compte tenu de l'inaccessibilité des sites et de la dynamique de colonisation restreinte des espèces présentes.

Pour la ZPS, le risque avéré réside en la réalisation d'interventions sylvicoles (coupes et travaux) lors de la période de nidification des espèces.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée Oui / non
<b>Flore remarquable</b>			
Arabis glabra (Arabette glabre)	<b>ZSC n° 75-FR2100320</b>  <b>Forêt d'Harréville les Chanteurs</b>	Très rare partout et en régression en Haute-Marne	Non
Cynoglossum germanicum (Cynoglosse germanique)		Rare en Haute-Marne mais très rare en France	Non
Myriophyllum alterniflorum (Myriophille feuilles alternes)		Très rare partout	Non
Potentilla micrantha (Potentille à petites fleurs)		Très rare en Haute-Marne, en limite d'aire	Non
Ranunculus aquatilis (Renoncule des eaux calmes)		Autrefois considérée commune partout suite à des confusions	Non
Vicia pisiformis (Vesce à feuilles de pois)		Très rare en Haute-Marne, autrefois dans la Marne	Oui
Viola alba (Violette blanche)		Très rare en Haute-Marne, en limite d'aire	Non

L'ensemble des espèces citées ci-dessus sont inscrites sur la liste rouge régionale. Cependant seule la Vesce à feuilles de Pois est protégée au niveau régional.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion
Chênaie-charmaie collinéenne de Bourgogne		9160	41.243	
Hêtraie à dentaire		9130	41.133	Il est recommandé de faire évoluer les peuplements préférentiellement en structure irrégulière avec de petites trouées pour conserver une ambiance de couvert forestier avec son cortège caractéristique.  L'enrésinement de ces zones est à exclure.
Hêtraie neutrocline à Mélisque des bois		9130	41.1312	
Forêt de ravin à frêne et érable sycomore	oui	9180	41.41	Eviter la mise en lumière directe de ce milieu, conserver les essences forestières climatiques (frêne, érables, ...)
Forêt thermophile de tilleuls	oui	9180	41.41	Nécessite une gestion respectueuse des sols et de la végétation en place, sans ouverture brutale et étendue dans le peuplement. Il sera préconisé une gestion de type conservatoire dans cette zone.
Falaise calcaire ensoleillée et falaise mésotherme		8210	62.15	L'inaccessibilité de ces habitats, conjuguée à une dynamique de colonisation restreinte, leur garantit une certaine stabilité.
Falaise calcaire médio européenne à fougères		8210	62.152	

Sur la ZPS, en cas de site de nidification avéré, un périmètre de 250 m autour du nid devra être établi afin de limiter les interventions sylvicoles (coupes et travaux) lors de la période de nidification de l'espèce.

Le DOCOB identifie des habitats d'espèces, de niveaux d'enjeu avifaunistique différents. Pour chacun de ces habitats des menaces sont identifiées. Ci-dessous les menaces liées aux habitats forestiers.

Habitats forestiers	Espèces remarquables inféodées au milieu		Vulnérabilité	Nature des menaces	Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces remarquables			
Chênaies matures	Gobemouche à collier Pic Mar Pic cendré	Grimpereau des bois	Moyenne	Conversion des taillis-sous-futaie anciens en futaies régulières, avec un âge d'exploitabilité ne permettant pas l'attente de diamètre des chênes suffisamment important pour satisfaire les exigences écologiques de l'espèce. La conversion des TSF anciens en futaies régulières de Hêtre est également défavorable à l'espèce, celle-ci préférant une Chênaie âgée pure ou mélangée.  Diminution des surfaces de chênaies au profit du Hêtre  Coupe d'exploitation des vieux arbres  Réduction de l'âge d'exploitabilité	Très fort
Forêts mixtes	Chouette de Tengmalm Gélinotte des bois Pic mar Pic cendré Pic noir		Moyenne	Intensification des pratiques forestières : uniformisation des peuplements en terme de structure et rajeunissement des peuplements (diminution de l'âge d'exploitabilité des bois)  Modification des peuplements forestiers (disparition du sous-étage arbustif, monoculture de résineux...)  Dérangement en période sensible (printemps) : exploitation forestière, sport mécanique...	Fort

Habitats forestiers	Espèces remarquables inféodées au milieu		Vulnérabilité	Nature des menaces	Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces remarquables			
Autres types de boisement	Bondrée Apivore, Milans royal et noir, Aigle botté (nidification) Cigogne noire Pic noir	Pouillot siffleur	Moyenne	Coupe d'exploitation des vieux arbres Travaux sylvicoles en périodes défavorable (printemps) Dérangement en période sensible (printemps) : sports mécaniques...	
Régénérations forestières et milieu arbustif	Busard Saint-Martin Alouette lulu Pie-grièche écorcheur	Hypolaïs icterine	faible	Travaux en période de nidification	Moyen

La carte des zones naturelles se trouve en annexe 12.

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		175,50	147,98		323,48

Aucun statut réglementaire concernant l'accueil ou les paysages n'est en vigueur sur la forêt.

Cependant, les parcelles forestières 1, 2, 10, 14, 19, 27, 28, 29 et 35 sont situées le long des Routes Départementales n° 74 et 148. Au vu du trafic routier sur ces axes, un enjeu paysagé reconnu a été défini.

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

L'atlas régional des paysages publié en 2003, inscrit la forêt communale de Goncourt dans la zone dite "Le Barrois Forestier". Ce territoire est couvert par la forêt (taux de boisement d'environ 50 %) dans laquelle de grandes clairières agricoles se sont installées.

Les enjeux paysagers définis sur cette zone sont :

- Encourager l'exploitation agricole des vallées les plus étroites et des coteaux les plus pentus. Ces espaces souvent utilisés pour l'élevage se transforment en friche arbustive, synonyme de fermeture du paysage.
- Maintenir et protéger la trame végétale qui ponctue les espaces ouverts.
- Maintenir les espaces forestiers dans la logique des ceintures de clairières.
- Intégrer les constructions nouvelles dans la trame existante par leur position et par l'utilisation de matériaux qui correspondent à la palette de couleurs du bâti ancien.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La fréquentation du public reste locale. Les parcelles forestières 10, 14 et 19 donnent une vue plongeante sur la vallée de la Meuse qui est l'élément principal du paysage. Le village et les activités humaines se sont organisés autour du fleuve. Le paysage est donc très contrasté entre les bords de Meuse ouverts à forte activité agricole et les coteaux boisés, abrupts encadrant la vallée.



*Parcelle 19 : Vue plongeante sur la vallée de la Meuse*

A noter qu'une autorisation ponctuelle, pour un rassemblement de quad, est délivrée par la commune chaque année. Cette manifestation consiste à une course d'endurance dénommée « Les 10 heures de Goncourt » qui peut accueillir jusqu'à 250 quads. Le parcours emprunté par les quads traverse une partie de la parcelle forestière n° 31.

- **Description succincte des équipements structurants**



La forêt est concernée par deux sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres (PDIPR). Il s'agit du circuit dit "Circuit de Saint-Roch" qui traverse le massif du Bois de la Papeterie et propose un parcours de 10 km. Et le circuit dit "Circuit des Ponts" qui traverse la partie nord du Bois du Différend et propose un parcours de 8 km des deux côtés de la Meuse. (Chemins PDIPR disponible en annexe n° 3).

Parcelle 11 : Circuit de Saint-Roch

Les restes de l'Ermitage Saint-Jean sont encore bien visibles dans la parcelle 35. Chaque année la commune de Goncourt réalise une fauche de façon à garder le site accessible aux promeneurs.



Parcelle 35 : Statue Saint-Jean

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Ancien Ermitage Saint Jean	Statut Saint Jean au niveau de la source avec un ruisseau tufeux à proximité	faible	Néant

- **Sensibilités paysagères**

Une étude paysagère succincte a été menée sur la forêt. Un rendu cartographique sous la forme d'une carte des contraintes paysagères figure en annexe 6.

La forêt est divisée en quatre parties :

**Le massif du "Bois de Goncourt"**, d'une contenance de 68 ha est situé à l'ouest du village. Seules les parcelles 1 et 2 sont visibles depuis la RD n° 148. Il représente la pointe nord du bois de Chalvraines, faisant ainsi la transition avec la plaine agricole. Il a donc été privilégié une approche en vision externe.

**Le massif du "Bois de la Papeterie"** situé au sud-ouest du village est visible depuis le village de Goncourt. La partie nord du massif est située à moins de 100 m de l'entrée du village. Au vu de la proximité du village et de la vue plongeante sur la vallée de la Meuse, il a donc été privilégié une approche en vision externe.

**Le massif du "Bois du Différend"**, situé à l'est du village sur le versant opposé, offre également une vue très ouverte sur la vallée de la Meuse. Les coteaux boisés qui représentent la jonction avec la plaine s'étale sur une longueur de plus de 2 km. Il a donc été privilégié une approche en vision externe.

**Le massif du "Côteau des Mourans"**, d'une contenance de 4,4 ha est composé d'une parcelle située au nord du village. C'est la plus petite unité qui compose la forêt de Goncourt. Par contre, au vu de son exposition et de la proximité immédiate de la RD n° 74, il a donc été privilégié une approche en vision externe du massif, notamment depuis la route départementale.

Les lisières et parties de parcelles les plus importantes par rapport au paysage et à l'appréciation que l'on peut percevoir de la forêt ont ainsi pu être identifiées (indiquées en sensibilité paysagère "moyenne ou forte" selon les points de vue, interne ou externe). Celles-ci devront être préservées en essayant de conserver leur aspect originel et en privilégiant l'étagement et la diversité des différentes strates de végétation.

L'aspect "vision interne" des massifs n'a été appréhendé que par les zones situées le long des chemins d'accès. Pour les lisières, l'étagement des différentes strates de végétation en bordure est préconisé. **Il sera donc proscrit de réaliser des coupes de taillis en plein qui dénaturent l'étagement des lisières et la structure des peuplements.**

Aussi il est possible d'identifier un niveau de sensibilité paysagère moyen et fort sur les parcelles de la forêt.

Au regard du niveau globalement local de l'enjeu social de la forêt de Goncourt, les termes de "intermédiaire" et de "élevé" sont à pondérer. Il s'agit de hiérarchiser les parcelles entre elles.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
<b>Elevé</b>	Parcelles : 1, 2, 9 à 14, 18 à 25, 27 à 30, 35	Parcelles situées à proximité d'une route départementale ; ou d'un chemin PDIPR ; ou offrant une exposition directe sur la Vallée de la Meuse
<b>Intermédiaire</b>	Parcelles 1, 5 à 12, 15 à 18, 28, 29	Partie de parcelles situées le long des routes forestières offrant une vision interne du massif

- **Richesse archéologique**

Beaucoup de vestiges archéologiques, plus ou moins anciens se trouvent en forêt communale.

Le massif « Bois de Goncourt » qui correspond aux anciennes Réserves était anciennement dénommé « La Charbonnière ». De nombreuses places à feu attestent de l'activité de charbonniers.

Sur le massif de la Papeterie, le sol mouvementé présente des trous et des bosses correspondant à d'anciennes Lavières. D'anciens murs sont aussi présents sur les coteaux.

Sur la parcelle 35, sont présent les restes de l'Ermitage Saint-Jean.

Sur le massif du « Bois du Différend », de nombreux murs et tertres sont présents sur les coteaux et une partie du plateau. Ces tombes souvent collectives peuvent avoir entre 5 000 ans et 3 000 ans. La conservation de ces vestiges en l'état est importante. Ces données ainsi conservées pourront fournir un maximum d'informations aux historiens et archéologues.

## B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Source derrière la ferme de la Papeterie	Située à moins de 10 m, au nord de la parcelle forestière n°19

Une source existe en limite de la forêt de Goncourt. Il n'existe aucun cadre réglementaire pour la préservation de cette source. Des mesures préventives devront toutefois être prises à proximité de la zone.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Ancienne fontaine Saint-Jean	49,06	non	oui	oui	Arrêté préfectoral en cours

Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) concerne les parcelles forestières 30, 31, 32, 33 et la partie sud de la 34.

Les prescriptions impactant l'activité forestière au sein du PPR sont les suivantes :

- Le stockage provisoire d'hydrocarbures, huiles, etc. se fera sur rétention mobile.
- L'emploi d'herbicides est interdit.
- Les aires de dépôts de grume seront implantées à plus de 300 m du point d'eau. Le stockage ne devra pas dépasser 6 mois.
- Le stockage de bois enstéré (bois de chauffage) devra se faire à plus de 50 m du point d'eau et ne devra pas dépasser 6 mois.
- Les mangeoires et l'agrainage pour le gibier seront interdits.
- Les produits de conservation des bois coupés sont interdits.
- Les travaux de voirie sont autorisés sous réserve d'utiliser des matériaux inertes et d'imperméabiliser les fossés d'évacuation des eaux de ruissellement par une mise en herbe immédiatement après travaux.

Le Périmètre de Protection Eloignée (PPE) concerne la partie nord de la parcelle forestière 34.

Les prescriptions impactant l'activité forestière au sein du PPE sont définies par la réglementation Générale sur la protection des eaux souterraines (Person, 1983) complétée.

#### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	323,48				323,48

Comme c'est le plus souvent le cas en plaine, la forêt communale de Goncourt ne joue aucun rôle particulier dans la protection contre les risques naturels.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
<p><b>Points forts</b></p> <p>Sur 103 ha, les potentialités sont bonnes pour le contexte des plateaux calcaires de Haute-Marne. Le Hêtre et les Chênes (sur placage de limon) sont potentiellement de bonne qualité.</p> <p>Une parcelle sur limons dans une dépression humide, favorables à l'Erable sycomore et au Frêne de bonne qualité.</p> <p><i>Des peuplements issus de TSF (95 % de la forêt), à dominance bois moyen. Pas de peuplements surannés ni connaissant de gros problèmes sanitaires</i></p> <p>- <i>Un équilibre forêt-gibier à atteindre.</i></p> <p>La densité de chevreuils est élevée. Elle constitue un seuil critique à ne pas dépasser.</p> <p>Le sanglier doit être maintenu à un niveau n'occasionnant pas de dégâts aux plaines agricoles environnantes.</p> <p>Points faibles</p> <p>- <b>Des stations superficielles.</b></p> <p><b>Un groupe de 14 parcelles (129 ha) se trouve entièrement sur des stations superficielles. Les peuplements se présentent sous la forme d'une structure en Petits bois à Bois moyens de chêne, hêtre et feuillus divers). Le capital sur pied des essences de production est faible (<math>G' &lt; 7 \text{ m}^2/\text{ha}</math>).</b></p> <p>- Un capital de réserves globalement faible.</p> <p><b>Le capital des réserves sur les parcelles de taillis sous futaie restant à convertir est de <math>8,4 \text{ m}^2/\text{ha}</math> en essences dite de production (hors charme), pour une surface objectif comprise au minimum à <math>15 \text{ m}^2/\text{ha}</math> pour le Hêtre.</b></p>	<p><b>Objectif prioritaire : production ligneuse (bois d'œuvre hêtre, chêne sessile, feuillus précieux).</b></p> <p>Objectif associé : conservation de l'état boisé et protection de la biodiversité remarquable.</p> <p><b>Définir un objectif de production d'érable sycomore sur une surface de 5 ha.</b></p> <p><b>Futaie régulière de hêtre, de chêne sessile sur la majeure partie (51 %) ; futaie irrégulière pour les parcelles à enjeu paysager reconnu ou situées en versant avec un enjeu écologique reconnu.</b></p> <p><b>Rester vigilant sur les massifs, surtout dans cette phase d'achèvement de la régénération sur l'ancien groupe de régénération et pour assurer la préservation de la diversité en essences. Assurer l'équilibre forêt-gibier par un plan de chasse adapté.</b></p> <p><b>Traitement en futaie irrégulière extensive sur les peuplements de TSF sur stations superficielles.</b></p> <p><b>Les prélèvements sur la période devront être inférieurs à l'accroissement de façon à capitaliser sur la période au minimum <math>2 \text{ m}^2/\text{ha}</math>.</b></p>

<p>- Des parcelles productives, ruinée en hêtre.</p> <p>Malgré des stations à bon potentiel, le capital restant d'essences objectives peut être inférieur à 7 m<sup>2</sup>/ha</p> <p><b>- Objectif non atteint en régénération au cours de la dernière période d'aménagement. Quatre parcelles pour une surface de 36 ha n'ont pas été terminées en régénération sur la période.</b></p>	<p><b>Identifier les parcelles ruinées situées sur des stations à bon potentiel afin de les remettre en production par voie artificielle si nécessaire.</b></p> <p>Maintien de l'effort de régénération en futaie régulière.</p>
---	--

### Fonction écologique

<p>- Présence d'une Zone de Protection Spéciale (NATURA 2000)</p> <p>- Présence d'une Zone Spéciale de Conservation (NATURA 2000) et de trois ZNIEFF de type n° 1, ainsi qu'une ZNIEFF de type n° 2</p>	<p>Rester vigilant quant à la présence de site de nidification et observer les préconisations prévues au DOCOB pour les coupes et les travaux en période de nidification si un site est avéré.</p> <p>Restreindre l'utilisation d'herbicide et de pesticide sur la forêt.</p> <p>Favoriser le maintien de rémanents au sol lors des travaux d'exploitation.</p> <p>Faible impact sur la gestion forestière. Maintien d'essences feuillues et d'un couvert forestier avec un traitement en futaie irrégulière des parcelles les plus sensibles.</p> <p>Individualisation des parcelles à enjeu reconnu pour les espèces végétales concernées et préconisation adaptées en termes de gestion</p> <p>Faible impact sur la gestion forestière. Maintien d'essences feuillues et d'un couvert forestier avec un traitement en futaie irrégulière.</p>
---	--

### Fonction sociale

<p>- Il existe deux circuits inscrit un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)</p> <p>- Une étude paysagère succincte a été menée sur la forêt. Un rendu cartographique sous la forme d'une carte des contraintes paysagères figure en annexe 6.</p>	<p>Traitement en <b>futaie irrégulière</b> pour les parcelles 19, 20 et 35 avec une forte contrainte paysagère</p>
---	--

Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>- <i>Sensibilité au risque d'incendie</i>, particulièrement à la fin de l'hiver (mars) et en été.</p> <p>- Présence du <i>Chalara fraxinea</i> sur les frênes de la forêt (le frêne représente 6 % de la surface terrière des peuplements)</p>	<p>Le brûlage des chaumes dans les plaines bordant les massifs de la forêt communale est soumis aux dispositions de <b>l'arrêté préfectoral n° 2051 du 9 juillet 2003</b> (arrêté permanent relatif à la protection de la forêt contre l'incendie et à la réglementation de l'incinération des chaumes, pailles, déchets de récolte et végétaux sur pied).</p> <p><b>Assurer un suivi sanitaire régulier, surtout sur la parcelle 35, qui est une Erablaie-Frénaie située à proximité de la Route Départementale n° 148.</b></p> <p><b>Il est conseillé dans l'immédiat de limiter les interventions sylvicoles au profit des frênes.</b></p>

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	162,87	319,48
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	156,58	
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>319,45</b>	<b>319,48</b>
Hors sylviculture de production	4,03	4,03
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>323,48</b>	<b>323,51</b>

Les emprises des routes forestières, places de dépôts, places de retournement, ont été classées en surfaces hors sylviculture.

Le choix des traitements résulte de l'application de la SRA à savoir :

- Futaie régulière pour les peuplements feuillus sur stations de plateau productives, ces peuplements étant très majoritairement à structure régulière.
- Futaie irrégulière pour les peuplements feuillus sur stations peu productives, ou présentant un impact paysager ou écologique reconnu.

## 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age Retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
Hêtre	Objectif de production Parcelles à vocation Hêtre	162,87	110	55-65 cm	Chêne sessile, Érables, Merisier, Alisiers; Frêne	C1A-C1C-CIE
	Objectif de production, de protection et de conservation des milieux	156,58		50-60 cm	Érables, Merisier, Alisiers; Frêne	C1A-C1B-C1C-C1E-C1F-C1I
<b>Total surface en sylviculture</b>		319,45				

Le Hêtre est retenu en essence-objectif sur l'ensemble de la forêt, avec un mélange de feuillus précieux et de divers. Le Chêne pédonculé est fortement présent mais non adapté au contexte stationnel, et donc avec des accroissements faibles. L'objectif est bien de substituer le Chêne pédonculé au profit du Hêtre qui présentera des accroissements sensiblement meilleurs.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Le Hêtre est retenu en essence-objectif sur l'ensemble de la forêt, avec un mélange de feuillus précieux et de divers.

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		21,49 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		44,29 ha	
Surface d'équilibre (Se)		29,61 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		52,77 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	
		<b>Niveau prévu à mi-période</b>	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	8,48 ha	8,48 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	52,77 ha	43,10 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		52,77 ha	

### Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Elle est calculée pour les parcelles à objectif de production, à vocation hêtre. Les parcelles classées en traitement en futaie irrégulière en sont exclues (suivi non surfacique sur 156,58 ha).

### Parcelles à ouvrir et à terminer

Suite à cette analyse, il est proposé d'ouvrir 8,48 ha et de terminer en régénération 52,77 ha. La surface à ouvrir est donc inférieure à la surface d'équilibre, et la surface à terminer au-dessus, ce qui est logique au vu des indicateurs (surface disponible faible et contrainte de vieillissement élevée).

**La parcelle 4**, pour une surface de 8,48 ha, est une parcelle de TSF située sur les meilleures stations de la forêt mais avec un capital en essences objectif très faible (3 m<sup>2</sup>/ha de chêne, 1 m<sup>2</sup>/ha de hêtre et 2 m<sup>2</sup>/ha de feuillus précieux). Elle est composée d'un peuplement Irrégulier à Bois moyens. Ce

peuplement appauvri en surface terrière d'essences objectif ne peut plus gagner à vieillir et devra faire l'objet d'une mise en régénération en début de période.

Au vu du peuplement restant, cette parcelle fera l'objet d'une mise en régénération artificielle de hêtre par bandes.

#### Unités de gestion ouvertes à terminer en régénération

La surface à terminer est supérieure à l'équilibre, du fait de l'achèvement, sur la présente période des parcelles de l'ancien groupe de régénération.

Les parcelles 1, 2, 24, 25 et 33, ont fait l'objet d'une mise en régénération sur la précédente période d'aménagement (Coupe d'ensemencement entre 1998 et 2009). Ces parcelles seront à terminer durant la présente période par une coupe définitive sur une surface totale de 44,29 ha.

#### Unités de gestion où la régénération doit être acquise à l'issue de l'aménagement

Les parcelles incluses dans la surface à terminer (coupe définitive faite) devront avoir une régénération acquise sur l'ensemble de leur surface à la fin de la période d'aménagement, soit 52,77 ha.

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface	
	Sur 20 ans (une période d'aménagement)	
	UG	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	4, 5, 6.1	21,49 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité		0,00 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	7, 15	20,12 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité		0,00 ha
<b>Total</b>		<b>41,61 ha</b>

La surface disponible (Sd) comprend :

- des peuplements ruinés en réserve avec une forte proportion de cèpe de charme. La parcelle 4 est située sur les meilleures stations du massif du "Bois de Goncourt". Les parcelles 5.1 et 6.1 sont sur des stations à potentiel moyen. La pauvreté en réserve classe ces peuplements dans la catégorie "ayant une courte durée de survie", la durée de survie étant appréciée par rapport aux essences de production (donc Charme exclu).

- des peuplements avec une surface terrière sur les essences de production faible ( $G' < 7m^2/ha$ ) qui ne peuvent plus gagner à vieillir.

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Surface	
	Sur 20 ans (une période d'aménagement)	
	UG	Surface
Surface dont les peuplements sont déjà ouverts et dont la régénération doit être achevée selon les délais des guides de sylviculture en vigueur	1, 2, 24, 25, 33	44,29 ha
Surface dont les peuplements doivent être régénérés étant donné leur courte durée de survie		0,00 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité		0,00 ha
<b>Total</b>		<b>44,29 ha</b>

La contrainte de vieillissement (Sv) comprend :

Des peuplements de TSF qui ont été mis en régénération durant l'aménagement précédent (entre 1998 et 2009) et qui devront donc être terminés sur cette période

### 2.3.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		Proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	15-17m <sup>2</sup> /ha	14,2 m <sup>2</sup> /ha (+/- 0,7)	D
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	20 %	11%	
Densité de perches d'avenir	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	40 tiges/ha	15 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		7,5 ha/an		

La structure résulte d'une sylviculture de Taillis sous futaie sur stations pauvres.

Les valeurs observées sur les parcelles en contexte stationnel plus favorable (parcelles 19, 26 et 35) sont légèrement plus proches des valeurs cibles. La surface terrière est de 17 m<sup>2</sup>/ha avec environ 20 perches par hectare d'essence de production.

La structure générale des peuplements classés en futaie irrégulière peut être définie comme étant proche de l'équilibre (PB = 35 %, BM = 47 %, GB = 18 %).

La composition nous indique que le Chêne domine (plus de 35 %), suivis par le Charme (26 %), les Feuillus précieux (16 %), le Hêtre (12 %) et les Divers (11 %). Sur les stations plus superficielles, le Chêne est présent entre 35 % et 50 % avec un accompagnement du Charme et de feuillus divers. L'essence objectif étant le Hêtre, on cherchera à long terme à augmenter la proportion de cette essence.

Les indicateurs de suivis nous montrent une surface terrière légèrement inférieure à la fourchette cible. On cherchera donc à recapitaliser le peuplement.

La surface terrière est inférieure à la cible, aussi l'éclaircissement est suffisant pour acquérir la régénération.

Le pourcentage de surface avec une régénération satisfaisante est également inférieur à la valeur cible. Avec 11 %, il est assez bas surtout par rapport au capital faible. Il faut noter que les petit bois et bois moyen de charme ont un couvert très important, malgré la faible surface terrière. L'enjeu de cet

aménagement sera l'acquisition de la régénération de hêtre, afin d'amorcer le renouvellement en essence de production.

L'indicateur sur la densité en perches d'avenir se situe également sous la valeur cible qui est fixée à 40 tiges/ha, d'où la note D pour la forêt (note de A "renouvellement optimum" à D). C'est généralement le cas pour les peuplements de TSF en conversion ; ce capital en perches d'avenir est censé augmenter au fur et à mesure du passage des semis à l'état de perches.

Compte tenu du contexte stationnel difficile sur certaines parcelles, il faudra plusieurs périodes d'aménagements pour améliorer sensiblement les indicateurs.

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

La carte d'aménagement figure en annexe n°10

#### Groupes de régénération

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG						
Groupe de régénération (REG)	<b>Unités de gestion ouvertes, à terminer</b>								
	REGFE	1		8,31	8,31		8,31	HET	52,77
		2		8,12	8,12		8,12	HET	
		24		8,37	8,37		8,37	HET	
		25		9,82	9,82		9,82	HET	
		33		9,67	9,67		9,67	HET	
	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer</b>								
REGFT	4		8,48	8,48	8,48	8,48	HET		
<b>Total</b>				<b>52,77</b>	<b>52,77</b>	<b>8,48</b>	<b>52,77</b>		

Autres Groupes :

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
Groupe d'amélioration feuillus (AME)	<b>AMEFJ</b>	6	2	0,85	0,85	6	<b>9,68</b>
		8		8,83	8,83	6	
	<b>AMEFP</b>	5	2	3,48	3,48	6	<b>4,50</b>
		20	2	1,02	1,02	6	
	<b>AMETS</b>	3		8,04	8,04	12	<b>95,92</b>
		5	1	5,44	5,44	12	
		6	1	7,57	7,57	12	
		7		8,44	8,44	12	
		15		11,68	11,68	12	
		16		8,56	8,56	12	
		17		8,19	8,19	12	
		18		8,82	8,82	12	
		31		10,1	10,1	12	
		32		9,91	9,91	12	
34		9,17	9,17	12			
Groupe irrégulier (IRR)	<b>IRRE</b>	9		11,04	11,04	15	<b>128,84</b>
		10		12,22	12,22	15	
		11		8,65	8,65	15	
		12		11,89	11,89	15	
		13		9,70	9,70	15	
		14		9,74	9,74	15	
		20	1	0,73	0,73	15	
		21		8,96	8,96	15	
		22		8,16	8,16	15	
		23		8,21	8,21	15	
		27		9,33	9,33	15	
		28		8,64	8,64	15	
		29		11,36	11,36	15	
		30		10,21	10,21	15	
	<b>IRRF</b>	35		4,92	4,92	8	<b>4,92</b>
	<b>IRRM</b>	19		12,30	12,30	10	<b>22,82</b>
		20	3	2,68	2,68	10	
		26		7,84	7,84	10	
<b>Total</b>				<b>266,68</b>	<b>266,68</b>		<b>266,68</b>

La carte d'aménagement figure en annexe n° 10.

### **Groupe de régénération (REGFE - REGFT) :**

Il comprend :

- les parcelles de l'ancien groupe de régénération à terminer (REGFE), parcelles 1, 2, 24, 25 et 33;
- une parcelle appauvrie qui ne peut plus gagner à vieillir (REGFT), parcelle 4, à entamer et à terminer également par voie artificielle.

Les semis sont présents sur 35 % de la surface de l'ancien groupe de régénération.

Quelques bois non mûrs, de qualité pourront être conservés par bouquet, s'ils peuvent gagner à vieillir, après la coupe définitive.

Des arbres à vocation écologique devront également être maintenus dans les parcelles en régénération.

### **Groupe d'amélioration de futaie feuillue jeune (AMEFJ) :**

**La parcelle 6.2** est issue d'une plantation d'épicéa qui a été coupée à blanc en 2004, suite à une attaque de Scolytes. En 2007 une plantation de hêtre à faible densité a été réalisée (500 plants/ha), suivie en 2013 d'une regarnie à 150 plants/ha de feuillus précieux (alisier torminal, érable sycomore, merisier).

**La parcelle 8** a été régénérée naturellement en hêtre et feuillus précieux. Actuellement au stade d'un gaulis, cette parcelle a été mise en régénération en 1990 et la coupe définitive a été réalisée en 2013.

### **Groupe d'amélioration de futaie feuillue en Petits bois (AMEFP) :**

**La parcelle 5.2** est une plantation par bandes de hêtre datant de 1986. Cinq lignes de plants ont été plantées sur des bandes de 8 m de largeur. Les inters bandes restantes ont une largeur de 20 m. La densité était de 1 200 tiges /ha (soit au total 4 300 plants). Actuellement les hêtres ont une hauteur d'environ 10 à 12 m avec une hauteur élaguée de 5 à 6 m. Une première éclaircie pourra être programmée dans cinq années.

**La parcelle 20.2** correspond également à une plantation par bandes de hêtre de 1987. Cette parcelle est située sur des stations plus superficielles, la hauteur du peuplement n'excède pas 8 m de hauteur. Une première éclaircie pourra être réalisée en fin d'aménagement.

Groupe d'amélioration TSF en conversion (AMETS) :

Parcelles : 3, 5.1, 6.1, 7, 15, 16, 17, 18, 31, 32 et 34

Ce sont des parcelles de taillis sous futaie qui sont en cours de vieillissement avant d'entamer leur phase de renouvellement. Les prélèvements dans les essences de production se limiteront aux arbres très dépérissant, au vu du capital en essence de production très faible.

Groupe irrégulier extensif (IRRE) :

Parcelles : 9 à 14, 20 à 23, 27 à 30

Ce groupe est situé sur des sols faibles avec moins de 20 cm de profondeur. Il comporte un peuplement mélangé avec une dominance de chêne, et de feuillus divers. La structure dominante est une structure irrégularisée à bois moyens.

Groupe irrégulier à potentiel moyen (IRRM) :

Parcelles : 19, 20.3 et 26

Ce groupe est situé sur des sols moyens compris entre 20 et 30 cm de profondeur. Il comporte un peuplement mélangé avec une dominance de chêne, et de feuillus précieux. La structure dominante est régularisée à bois moyens et gros bois.

Groupe irrégulier à potentiel fort (IRRF) :

Parcelle : 35

Ce groupe est constitué d'une parcelle située en fond de vallon, le long d'un cours d'eau (source Saint-Jean). Ce peuplement est une érable-frêne de bois moyens. Les frênes sont touchés par le Chalara et présentent des signes marqués de dépérissement.

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement est disponible en annexe n° 10.

## **2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2034**

### **2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS**

- **Principaux types d'actions envisageables**

Il n'y a pas de menace particulière sur l'intégrité à la propriété foncière.

L'entretien des limites et du parcellaire est mis en charge au bail de chasse.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Il n'y a pas d'opportunité de développement des revenus liés aux concessions.

### **2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE**

#### **A - Documents de référence à appliquer**

Le gestionnaire se référera aux guides de sylviculture applicables, à savoir :

- Pour la futaie régulière : les Itinéraires sylvicoles pour le Hêtre en futaie régulière en Bourgogne-Champagne- Ardenne (2008). Les référentiels sylvicoles pour le Hêtre en futaie régulière (2011).

- Pour la futaie irrégulière : les référentiels sylvicoles pour le Hêtre en futaie irrégulière (2013), et les conclusions du groupe de travail sur les peuplements à faibles potentialité (en cours d'élaboration).

Pour la futaie irrégulière extensive ; conclusion du groupe de travail des peuplements à faible potentiel (à venir).

#### **B - Règles de cultures particulières**

⇒ Groupe de régénération :

Parcelles sur lesquelles la régénération entamée est à terminer :

Entre une et deux coupes secondaires devront encore être réalisées sur les parcelles avant la coupe définitive.

L'étalement des coupes va permettre le maintien d'un léger couvert sur les parties où la régénération est en cours d'acquisition, améliorant ainsi la conformité et la croissance des semis (phénomène d'étiollement). Ces variations dans le dosage de la lumière devraient aussi favoriser les dynamiques naturelles des différentes essences et ainsi augmenter à moindre frais la diversité des régénérations (présence notable de feuillus précieux de qualité).

Parcelle à entamer et à terminer :

Pour la parcelle 4 avec un capital en essence de production très faible, une mise en régénération par voie artificielle sera programmée. Une coupe rase par bandes sera ainsi réalisée sur la parcelle en milieu d'aménagement. Cette parcelle bénéficiera d'une plantation par bandes de hêtre avec quelques feuillus précieux.

Le calcul de la possibilité par contenance pour **le groupe de régénération est de 6,24 ha/an.**

⇒ Groupe d'amélioration TSF en conversion :

La composition de ce groupe intègre les parcelles de taillis sous futaie restant à convertir. Les interventions dans les peuplements seront menées en amélioration par le haut. Le peuplement sera amélioré au profit des plus belles tiges et en favorisant la diversité existante.

Lors du passage en martelage, il faudra impérativement installer un réseau de cloisonnements tous les 20 à 25 m si celui-ci n'existe pas.

Le calcul de la possibilité par contenance pour le groupe d'amélioration TSF en conversion est de 7,02 ha/an.

⇒ Groupe d'amélioration en jeune peuplement :

La composition de ce groupe intègre les parcelles 5.2 et 20.2 qui sont au stade perchis. Elles sont issues d'une régénération artificielle de hêtre débutée en 1986 et 1987. Une coupe d'éclaircie (A1) sera réalisée durant l'aménagement.

Concernant la parcelle 8 qui a fait l'objet d'une mise en régénération naturelle de hêtre en 1990, une coupe d'éclaircie (A1) pourra être réalisée en fin d'aménagement sur l'ensemble de la parcelle.

Le calcul de la possibilité par contenance pour le groupe d'amélioration en jeune peuplement est de 1,01 ha/an.

⇒ Groupe de futaie irrégulière, à potentiel moyen et fort :

Afin de définir des consignes sylvicoles, spécifiques aux différents types de peuplement présent en futaie irrégulière, et dans le cadre de l'application des nouveaux référentiels sylvicoles pour les hêtraies continentales.

Les parcelles du groupe irrégulier à potentiels moyen ou fort, ont été intégrées parmi les 7 cas de figure potentiels décrit dans le guide. Les consignes prioritaires par type sont précisément décrites dans le guide (FIR 2013).

Types, guide en Futaie irrégulière	Parcelles	Surfaces	Consignes de martelage prioritaires
<b>Type 2</b> : parcelle avec présence équilibrée de PB-BM-GB	20.3-26-35	15,44 ha	- Récolte des arbres au diamètre d'exploitabilité - Amélioration dans les perches et petits bois
<b>Type 5</b> : Parcelle à bois moyens et gros bois prépondérants	19	12,30 ha	- Récolte des arbres au diamètre d'exploitabilité - Amélioration dans les bois moyens et gros bois

⇒ Groupe de futaie irrégulière, à potentiel faible :

Pour ces peuplements, déjà appauvris et situés sur sol médiocre, il s'agira également d'assurer le renouvellement continu de ces peuplements sur le long terme.

Les rotations seront donc allongées, la sylviculture sera opportuniste et privilégiera un mélange d'essences. Par défaut le type 1 du guide sera à appliquer sur ce groupe de parcelles.

Types, guide en Futaie irrégulière	Parcelles	Surfaces	Consignes de martelage prioritaires
<b>Type 1</b> : parcelle avec présence importante de charme	9-10-11-12-13-14-20.1-21-22-23-27-28-29-30	128,84 ha	- Intervenir dans le charme et les tiges non précomptables - Maintenir un ca <sup>p</sup> ital minimum de 15m <sup>2</sup> /ha après martelage

Le calcul de la possibilité par contenance pour **les groupes d'amélioration en futaie irrégulière est de 1,63 ha/an.**

## Objectifs à long terme

### En Capital

L'objectif à long terme est d'obtenir un capital moyen de l'ordre de 15 à 17 m<sup>2</sup>/ha pour les peuplements dominés par le Hêtre, le Charme ou le Tilleul.

La surface terrière du taillis objectif se situe aux alentours de 2 à 3 m<sup>2</sup>/ha.

### En Structure

La répartition objective de la surface terrière entre les classes de diamètre est la suivante :

PB (Petits Bois) :	20 %
BM (Bois Moyen) :	30 %
GB (Gros Bois) :	50 %

## Objectifs à l'issue de l'aménagement

### Évolution souhaitée de la structure et du capital sur pied

Concernant la surface terrière, le capital sur pied objectif se situe à 17 m<sup>2</sup>/ha après coupe pour les peuplements dominés par le Hêtre. La surface terrière se répartit à long terme de façon théorique selon le tableau suivant :

Catégorie de Ø	G m <sup>2</sup> /ha	% de G	Nombre tiges/ha
PB (Ø 20-25)	3 à 4 m <sup>2</sup> /ha	20	90 tig/ha
BM (Ø 30-45)	5 à 7 m <sup>2</sup> /ha	30	50 tig/ha
GB (Ø 50 et +)	9 à 11 m <sup>2</sup> /ha	50	40 tig/ha

La surface terrière sur les parcelles restant à convertir après mesure par inventaire statistique est d'environ 14,2 m<sup>2</sup>/ha (+/- 0,7 m<sup>2</sup>/ha), inférieure à la cible recherchée. Les prélèvements devront donc être strictement à but sanitaire dans les réserves. Dans le taillis une recherche active de baliveaux devra être réalisée afin de mettre en croissance libre cette ressource.

A partir des données prises sur le terrain, la structure sur l'ensemble du groupe classé en futaie irrégulière est de l'ordre de :

	Surface terrière actuelle		A l'issue de l'aménagement		A long terme	
<b>PB (Ø 20-25)</b>	4.9 m <sup>2</sup> /ha	35%	5.0 m <sup>2</sup> /ha	33%	3.0 m <sup>2</sup> /ha	20%
<b>BM (Ø 30-45)</b>	6.7 m <sup>2</sup> /ha	47%	6.9 m <sup>2</sup> /ha	46%	5.0 m <sup>2</sup> /ha	30%
<b>GB (Ø 50 et +)</b>	2.6 m <sup>2</sup> /ha	18%	3.1 m <sup>2</sup> /ha	40%	8.0 m <sup>2</sup> /ha	50%
<b>Total</b>	14.2 m <sup>2</sup> /ha	100%	15.0 m <sup>2</sup> /ha	100%	16.0 m <sup>2</sup> /ha	100%

De l'analyse du tableau, ressort un manque de surface terrière sur les gros bois et une surcapitalisation sur les bois moyens.

Avant chaque passage en martelage, il sera important de mesurer la surface terrière à l'aide d'un relascope à chaînette par essences et par catégories de diamètres pour ajuster les consignes de martelage. Le prélèvement sera ainsi adapté au contexte stationnel qui déterminera le capital objectif. Après martelage, un contrôle de surface terrière sera effectué.

Le diagnostic fait à l'issue de chaque martelage sur la surface terrière prélevée en comparaison aux objectifs précisés au § 2.3.2, sera un outil de contrôle afin de tendre vers les objectifs cibles retenus.

## C - Coupes

- Programme de coupes

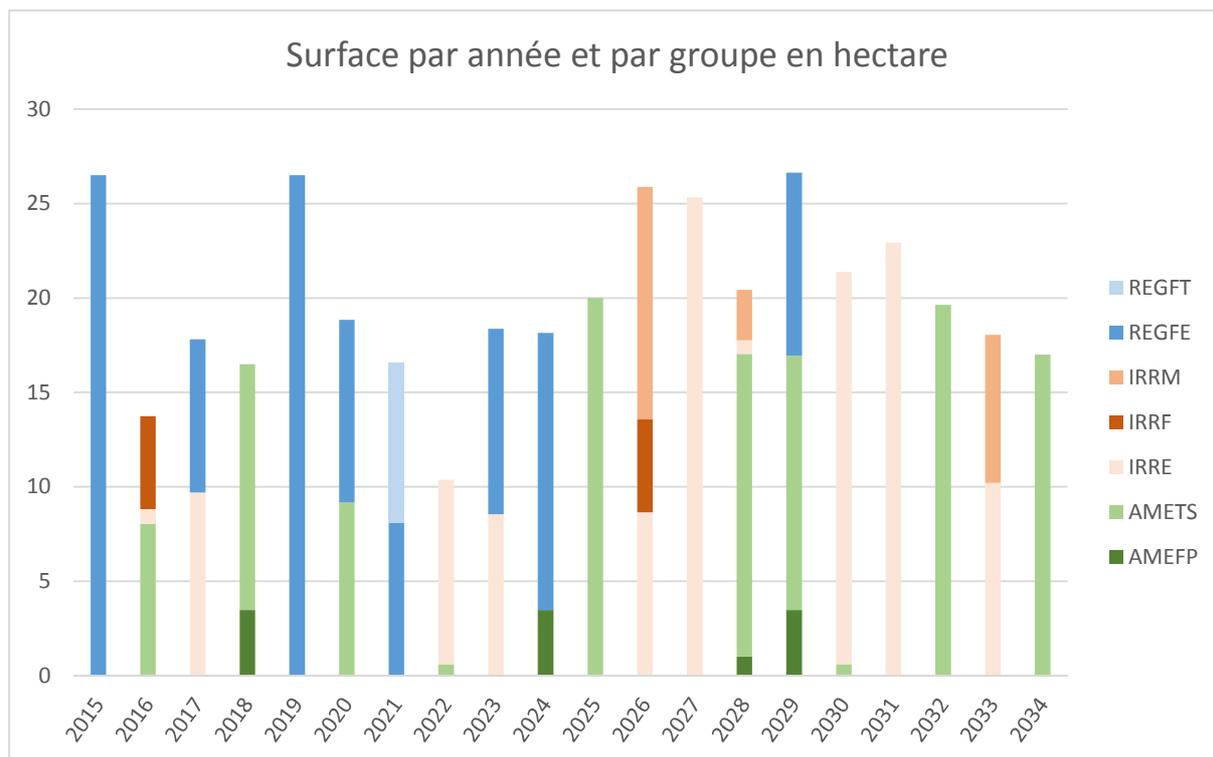
### Coupes programmables par années

Années	Unités de gestion	Groupe	Type de peuplements	Nature de la coupe	Surface UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	G tige avant coupe (m <sup>2</sup> /ha)	GPR total (m <sup>2</sup> /ha)	VPR tige (m <sup>3</sup> /ha)	% houppiers	Taillis (m <sup>3</sup> /ha)	Sensibilités particulières
2015	1	REGFE	C HEM R X	RS2	8.31	8.31	10.0	6.5	35	40	10	PAY3
2015	24	REGFE	C HEM R X	RS3	8.37	8.37		7.1	50	65	0	PAY3 - ENV3
2015	25	REGFE	C HEM R X	RS3	9.82	9.82		7.1	50	65	0	PAY3 - ENV3
2016	3	AMETS	C HEM M 3	ACT	8.04	8.04	22.6	6.3	30	50	10	
2016	27	IRRE	F EPC P 3	E1	9.33	0.78		5.9	50	5	0	PAY3
2016	35	IRRF	C FED M 3	IRR	4.92	4.92		3.6	30	25	0	PAY3 - ENV1
2017	2	REGFE	C F.M R X	RS2	8.12	8.12	10.0	6.5	35	40	10	PAY3
2017	13	IRRE	C CHF M 1	IBI	9.70	9.70	12.3	4.9	5	40	25	PAY3 - ENV1
2018	5.1	AMETS	C CHM M 2	ACT	5.44	5.44	13.8	4.6	10	40	20	
2018	5.2	AMEFP	F HEF P 3	A1	3.48	3.48		6.1	20	10	10	
2018	6.1	AMETS	C F.M M 2	ACT	7.57	7.57	17.3	4.4	15	40	15	
2019	1	REGFE	C HEM R X	RD	8.31	8.31	5.0	5.0	35	40	0	PAY3
2019	24	REGFE	C HEM R X	RD	8.37	8.37		7.1	50	65	0	PAY3 - ENV3
2019	25	REGFE	C HEM R X	RS4	9.82	9.82		7.1	50	65	0	PAY3 - ENV3
2020	33	REGFE	C CHM R X	RS1	9.67	9.67		6.3	40	40	0	
2020	34	AMETS	C F.M M 2	ACT	9.17	9.17	17.3	3.2	15	60	5	
2021	2	REGFE	C F.M R X	RD	8.12	8.12	5.0	5.0	35	40	0	PAY3
2021	4	REGFT	C F.M M 1	RB	8.48	8.48	17.1	11.0	50	40	20	
2022	10	IRRE	C CHM P 1	AX	12.22	4.00		2.4	15	65	0	PAY3 - ENV1
2022	14	IRRE	C CHM P 1	AX	9.74	5.00		2.4	15	65	0	PAY3 - ENV1
2022	15	AMETS	F DOU P 2	E2	11.68	0.60		4.7	40	5	0	
2022	27	IRRE	F EPC P 3	E2	9.33	0.78		5.9	50	5	0	PAY3
2023	25	REGFE	C HEM R X	RD	9.82	9.82		7.1	50	65	0	PAY3 - ENV3
2023	27	IRRE	C CHM M 2	IRR	9.33	8.55	19.9	4.8	25	40	5	PAY3
2024	1	REGFE	F HET P 3	A1	8.31	5.00		6.0	30	20	0	PAY3
2024	5.2	AMEFP	F HEF P 3	A2	3.48	3.48		6.1	20	10	10	
2024	33	REGFE	C CHM R X	RS2	9.67	9.67		6.3	40	40	0	
2025	31	AMETS	C CHM M 2	ACT	10.10	10.10	16.7	3.2	10	40	10	
2025	32	AMETS	C F.M M 2	ACT	9.91	9.91	16.8	3.2	10	40	10	
2026	11	IRRE	C CHM M 1	IBI	8.65	8.65	15.6	3.8	5	40	15	PAY3 - ENV1
2026	19	IRRM	C F.M M 2	IRR	12.30	12.30	19.7	4.0	20	40	5	PAY3
2026	35	IRRF	C FED M 3	IRR	4.92	4.92		3.6	30	25	0	PAY3 - ENV1
2027	21	IRRE	C HEM M 2	IBI	8.96	8.96	15.8	2.4	15	30	5	PAY3 - ENV3
2027	22	IRRE	C F.M M 1	IBI	8.16	8.16	12.4	2.5	5	30	10	PAY3 - ENV3
2027	23	IRRE	C CHM M 1	IBI	8.21	8.21	14.0	2.5	5	30	10	PAY3 - ENV3
2028	6.1	AMETS	C F.M M 2	ACT	7.57	7.57	17.0	2.4	15	40	0	
2028	7	AMETS	C CHM M 1	ACT	8.44	8.44	13.3	1.6	10	40	0	
2028	20.1	IRRE	C CHM M 1	IBI	0.73	0.73		3.2	15	45	5	PAY3
2028	20.2	AMEFP	F HEF P 2	A1	1.02	1.02		6.1	30	10	0	PAY3
2028	20.3	IRRM	C F.M M 2	IRR	2.68	2.68		4.4	25	50	5	PAY3 - ENV3
2029	3	AMETS	C HEM M 3	ACT	8.04	8.04	21.7	4.8	30	50	0	
2029	5.1	AMETS	C CHM M 2	ACT	5.44	5.44	14.4	3.2	15	40	5	
2029	5.2	AMEFP	F HEF P 3	A3	3.48	3.48		6.1	20	10	10	
2029	33	REGFE	C CHM R X	RD	9.67	9.67		6.3	40	40	0	
2030	15	AMETS	F DOU P 2	E3	11.68	0.60		4.7	40	5	0	
2030	27	IRRE	F EPC P 3	E3	9.33	0.78		5.9	50	5	0	PAY3
2030	28	IRRE	C F.M M 1	IRR	8.64	8.64	17.7	4.0	20	40	5	PAY3
2030	29	IRRE	C CHM P 3	IRR	11.36	11.36	20.5	4.0	20	40	5	PAY3
2031	9	IRRE	C CHM P 1	IBI	11.04	11.04	13.6	3.1	10	40	10	PAY3 - ENV1
2031	12	IRRE	C CHF M 1	IBI	11.89	11.89	13.6	3.8	5	40	15	PAY3 - ENV1
2032	15	AMETS	C F.M M 1	ACT	11.68	11.08	16.0	3.6	10	40	15	
2032	16	AMETS	C CHM M 2	ACT	8.56	8.56	16.0	4.1	10	40	15	
2033	26	IRRM	C F.M M 2	IRR	7.84	7.84	17.0	2.4	15	40	0	ENV3
2033	30	IRRE	C CHM P 1	IBI	10.21	10.21	20.8	4.8	25	40	5	PAY3
2034	8	AMEFJ	F HET P 3	A1	8.83	8.83		6.1	30	10	0	
2034	17	AMETS	C CHM M 2	ACT	8.19	8.19	18.3	4.1	10	40	15	
2034	18	AMETS	C F.M M 2	ACT	8.82	8.82	19.7	4.0	20	40	5	PAY3

Certaines parcelles présentent une sensibilité paysagère notée (PAY) : se reporter aux prescriptions du § 2.5.4.A sur les dispositions en faveur des paysages ; un chiffre de 1 à 3 qualifie l'importance de la sensibilité (1 : faible ; 2 : modérée ; 3 : élevée). Les parcelles notées avec une sensibilité faible ne sont pas visibles dans le tableau ci-dessus. Se référer à la carte des contraintes paysagères disponible en annexe 6 pour visualiser l'ensemble des contraintes.

Certaines parcelles présentent également une sensibilité environnementale notée (ENV), avec une sensibilité notée de 1 à 3. Ces parcelles notées avec une sensibilité 1 (ENV1) correspondent à plusieurs ZNIEFF de type n° 1. Les préconisations de gestion intègrent juste le maintien d'un couvert forestier de feuillus. Les autres parcelles notées avec une sensibilité 3 (ENV3) correspondent aux parcelles situées dans la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000.

A noter que **l'ensemble de la forêt se situe dans la ZPS du Bassigny**. Se référer au § 1.3.2. sur les dispositions au titre de l'environnement et aux fiches descriptives de la zone.



• **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter (seuil précomptage 7,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (précomptage 17,5 cm)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
AMEFJ	2,7	54	14,6	291	13,3	265
AMEFP	3,5	70	18,4	368	12,0	239
AMETS	22,0	440	178,7	3 575	88,5	1 770
IRRE	21,5	430	164,6	3 292	80,5	1 610
IRRF	1,8	35	18,5	369	14,8	295
IRRM	4,0	80	34,2	684	21,5	431
REGFE	36,5	730	369,5	7 391	238,5	4 771
REGFT	4,7	93	38,2	763	21,2	424
<b>Totaux</b>	<b>96,7</b>	<b>1 932</b>	<b>836,7</b>	<b>16 733</b>	<b>490,3</b>	<b>9 805</b>

Les prélèvements sur le groupe de régénération représentent la moitié des volumes à prélever sur la forêt. Ce volume s'explique par le retard des coupes pris sur l'ancien groupe de régénération (REGFT) et qui doit impérativement se terminer en début de période d'aménagement.

Les peuplements de futaie régulière (AMEFJ) qui vont entrer en production bénéficieront quant à eux, d'éclaircies assez dynamiques favorables à l'obtention de future hêtraie de qualité, à forte croissance individuelle.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le prélèvement total effectué en surface terrière sera suivi.

Le suivi du volume bois fort total sera réalisé sur la base du volume commercial vendu et consigné sur le sommier de la forêt selon les instructions en vigueur.

## C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Routes forestières</b>							
1	1	Création d'une route forestière sur le massif des Coteaux	Parcelles 29-30-31	750	Desservir convenablement 40 ha	21 000	I
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>							
1	1	Place de retournement et place de dépôt	Parcelle 31	200 m <sup>2</sup>		Inclus dans création RF	I
<b>Entretien courant du réseau</b>							
1	En continu	Route forestière empierrée	Forêt	5 900 m	Entretien régulier du réseau	12 000	E
<b>Coût total DESSERTE (€)</b>						33 000	
<b>Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)</b>						1 650	

## D – Travaux sylvicoles

Ils sont présentés ici de façon synthétique et globale par itinéraire technique. Les références retenues sont celles des itinéraires de travaux en vigueur en Bourgogne Champagne-Ardenne.

A partir des actions traditionnellement réalisées pour renouveler les peuplements, des schémas d'interventions "**types**" ont été définis pour chaque cas de figure (régénération naturelle de hêtre, de chêne, nettoisements,...) avec un prévisionnel de coûts et de fréquence des interventions.

4 types de travaux peuvent être distingués :

**Travaux de nettoyage-dépressage (Groupe d'amélioration jeunesse) :** Ces interventions seront menées lorsque l'élagage sera obtenu sur environ 5 à 6 mètres (fin de la phase de compression). On pourra également augmenter la conformité des gaules en effectuant une sélection ou en réalisant une taille de formation sur certaines essences (normes 5HET1 et 5A.F1).

**Travaux de régénération (Groupe de régénération) :** Entretien du réseau de cloisonnements existant en utilisant un broyeur léger et effectuer les travaux de dégagement de semis naturels afin de préserver la diversité existante sur les parties de parcelles où la régénération est acquise (BDR3) et acquérir cette diversité sur les parties seulementensemencées (BDR1-2) (norme 1HET1).

**Travaux de régénération (Plantation) :** Régénération artificielle de hêtre par bandes avec abri latéral. Plantation à 1 000 plants/ha de hêtre sur terrain plat (norme 3HET2).

**Travaux en balivage** : Vis à vis de brins d'avenir ou de semis présents dans le taillis. Ils concernent les peuplements irrégularisés avec une ressource en gaules et perches potentiellement correcte. Une ressource en gaules d'avenir est présente dans le sous-étage et se trouve directement en concurrence avec les essences accessoires. Des interventions de dégagements de baliveaux peuvent y être programmées. Ces interventions ponctuelles pourront être programmées sur des parties afin d'aider les gaules d'essences objectifs (Hêtre - Merisier - Erables - Alisiers) à se développer et ainsi enrichir en mélange le peuplement interstitiel.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	I/E**
Code	Libellé				
1HET1	Régénération naturelle de hêtre	1, 2, 24, 25, 33	44,29	Régénération naturelle assistée de Hêtre et feuillus précieux	I
3HET2	Plantation de hêtre avec abri latéral	4	8,48	Régénération artificielle de hêtre (1 000pl/ha)	I
3A.F1		6.2	0,85		I
5HET1	Amélioration de régénération naturelle de hêtre	1, 2, 8, 24, 25, 33	53,12	Entretien de régénération naturelle de Hêtre : entretien des cloisonnements, nettoiemnts-dépressages	E
5A.F1		6.2	0,85		E
	Travaux d'enrichissement d'essences diverses	19, 20.3, 26, 35	27,74	Dégagements par points d'appui des gaules d'avenir, taille de formation le cas échéant + entretien de cloisonnements	E
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>					100 000
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>					5 000

Le déroulement des normes dans le groupe de régénération se fera dans la continuité des opérations déjà menées.

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques qui sont intégrées dans les instructions et les guides de sylviculture de l'ONF. La gestion sylvicole qui sera mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et équipements) intégrera donc la prise en compte de la biodiversité courante : maintien d'arbres morts ou à cavités, mélange des essences, précautions quant au choix d'essences présentant moins de risque vis-à-vis de changements climatiques, maintien de lisières diversifiées, respect des sols fragiles, etc...

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien d'essences pionnières à l'échelle des massifs		323,48
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	3 arbres/ha	323,48
Conservation de bois mort au sol		323,48
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		323,48
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.		323,48
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		323,48
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		323,48

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Le DOCOB de la ZPS du Bassigny ne mentionne pas d'espèces ou de site de nidification avéré sur la forêt, les gestionnaires n'ont pas non plus connaissance d'espèce remarquable nicheuse. Une vigilance accrue sera néanmoins nécessaire lors des travaux d'exploitation ou d'entretien des jeunes peuplements. Si il était identifié l'implantation de nouveaux sites de nidification, les préconisations nécessaires prévues au DOCOB seront prises, notamment la mise en place d'un périmètre de 250 m autour du nid lors de la période de nidification (généralement du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet).

Voir le paragraphe 2.5.8 pour l'analyse d'incidence de l'aménagement sur les espèces et habitats remarquables.

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

Conformément à l'analyse réalisée au § 1.3.3.A, les dispositions en faveur des paysages s'orienteront selon 2 axes :

#### **La perception externe**

- ✓ Favoriser le mélange d'essences toujours favorables aux paysages.
- ✓ Maintenir un couvert forestier sur les parcelles visibles depuis la vallée de la Meuse. La solution retenue est la gestion en futaie irrégulière qui permet un maintien du couvert forestier.

#### **Travailler les lisières**

- ✓ Dans les zones les plus sensibles, varier les ambiances en alternant les profondeurs de vue afin de réduire l'aspect linéaire des lisières, principalement le long des routes mais aussi en bordure des cultures.
- ✓ Travailler sur l'alternance de l'ombre et de la lumière le long des routes forestières.

Ces actions seront à mettre en place lorsqu'une unité de gestion fait l'objet d'une mention "PAY" dans le programme de coupe.

## B - Ressource en eau potable

Il existe un captage réglementé à moins de 10 mètres de la parcelle n° 35. Ce captage dénommé « Source de l'Ermitage Saint-Jean » fait l'objet de préconisations de gestion impactant la gestion forestière. Se référer au paragraphe 1.3.3 pour les prescriptions dans le PPR et le PPE

## C – Chasse – Pêche

### • **État des lieux**

La forêt de Goncourt est située sur le pourtour du village, elle fait partie des massifs cynégétiques n° 35K et n° 40A (zonage DDT effectué au niveau du département de la Haute-Marne).

En **2014**, la densité du chevreuil est estimée à 14 animaux/100 ha et la densité du Cerf à 0,5 animaux/100 ha sur le massif n° 35K. Concernant le massif n° 40A, la densité de chevreuil est estimée à 13 animaux/100 ha. Les sangliers sont présents sur l'ensemble de la forêt.

Il convient de rester vigilant sur l'ensemble des massifs, surtout dans cette phase de régénération des peuplements et pour assurer la préservation de la diversité.

Le sanglier est à gérer en concertation avec l'ensemble des partenaires. Il doit être maintenu à un niveau n'occasionnant pas de dégâts aux plaines agricoles environnantes et à la forêt.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

La chasse se pratique à tir et en battue.

Le gibier recherché est le sanglier et le chevreuil.

La forêt a été relouée en 2013, sous la forme de trois lots.

Les baux ont été établis comme suit :

Le schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) a été approuvé par arrêté préfectoral du 19/11/2007 pour la période 2007-2013. Il ne fixe pas d'objectif particulier en maîtrise de population de chevreuil ou de sanglier. Cependant nous pouvons définir une densité acceptable pour la forêt de 13 chevreuils/100 ha (10 chevreuils/100 ha en futaie irrégulière) et de 5 sangliers/100 ha

L'entretien des lignes, sommières et périmètre est à la charge des chasseurs.

#### D – Affouage et droits d'usage

Les habitants sont attachés à leur affouage. Il est délivré annuellement sous forme de petites futaies, de surbilles et de houppiers. 600 stères sont délivrés par an pour environ 30 affouagistes.

#### E - Richesses culturelles

- **État des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Lavière	Extraction de lavière pour les toits en pierre	Canton de la Papeterie	Adapté les cloisonnement à la topographie accidenté
Ermitage Saint-Jean	Reste de l'ancien Ermitage avec la présence d'une statue	Parcelle 35	Préservation d'une ambiance forestière
Murs anciens et tertres	Présence de nombreux tertres et murs	Canton des coteaux	Implanté les cloisonnements de façon non linéaire

#### 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Néant.

#### 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

##### A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt communale de Goncourt peut présenter une sensibilité au risque d'incendie, particulièrement à la fin de l'hiver (mars) et en été. Les brûlages et incinérations doivent être proscrits.

Le brûlage des chaumes dans les plaines bordant les massifs de la forêt communale est soumis aux dispositions de **l'arrêté préfectoral n° 2051 du 9 juillet 2003** (arrêté permanent relatif à la protection

de la forêt contre l'incendie et à la réglementation de l'incinération des chaumes, pailles, déchets de récolte et végétaux sur pied).

## 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

La forêt communale de Goncourt n'est pas certifiée PEFC.

## 2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS « du Bassigny »**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. <sup>1</sup> (ha)		surf. <sup>2</sup> (ha)		
Milan royal, Gobemouche à collier, Cigogne noire, Pic mar, Pic noir, Pic cendré, Aigle botté, Chouette de Tengmalm, Milan noir, Bondrée apivore, Gêlinotte des bois (espèces présentes sur la ZPS mais non identifiées nicheuses sur la forêt de Goncourt)	233,05	Mise en régénération des parcelles	58,91	Une trame de vieux arbres, de plus de 2 arbres porteurs de micro habitat et 1 arbre sénéscent par ha sera laissé y compris dans les régénérations	<i>Positif</i>
				Les parcelles régénérées sont principalement des parcelles appauvries ou mitées	<i>Neutre</i>
		Choix de l'essence objectif	233,05	Essence objectif Chêne dès que les stations s'y prêtent	<i>Positif</i>
				Une parcelle en chênaie très appauvrie est renouvelée en chêne pédonculé	<i>Positif, à long terme</i>
		Lors du renouvellement des peuplements, utiliser des essences adaptées aux conditions stationnelles	233,05	Se référer aux essences objectives définies dans la SRA Champagne-Ardenne	<i>Neutre</i>
		Surveiller l'implantation de nouveau site de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire	233,05	Si un nouveau site de nidification est avéré, définir un périmètre de 250 m autour du nid afin de le préserver des travaux d'exploitations ou sylvicoles pendant la période de nidification de l'espèce	<i>Positif</i>
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>				<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>				<b>oui</b>

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « forêt d'Harréville-les-chanteurs »**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés*	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan**
<b>Chênaie-charmaie collinéenne de Bourgogne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion en futaie irrégulière</li> <li>- Maintien d'arbres morts et sénescents</li> <li>- Régénération naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'un habitat forestier sans passage par une phase de régénération en plein.</li> <li>- Respect des dynamiques naturelles</li> <li>- Favoriser la diversité des essences</li> </ul>	<i>Positif</i>
<b>Hêtraie à dentaire</b>			<i>Positif</i>
<b>Hêtraie neutrophiles à Mélisque des bois</b>			<i>Positif</i>
<b>Forêt thermophile de tilleuls</b>			<i>Positif</i>
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>		<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>		<b>oui</b>

Document ONF

## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	15 décembre 2014	par :	Frédéric STEYAERT Chef de Projet Aménagement	

Vérifié le :	06/03/2015	par :	Zoé LEFORT Responsable aménagement de l'Agence de Haute-Marne	
--------------	------------	-------	--	--

Présenté le :	06/03/2015	par :	Jean-Claude TISSAUX Chef du service forêt	
---------------	------------	-------	--	--

Avec la collaboration de :

- Zoé LEFORT, Responsable Aménagement
- Jean-Marie DEVAUX, Responsable de l'Unité Territoriale Val de Meuse
- L'ensemble de l'Unité Territoriale pour la campagne d'inventaire
- Le SIG de Chaumont pour la cartographie

Délibération de la collectivité propriétaire : 9 février 2015

## Liste des annexes

1. Plan de situation
3. Carte des limites et des équipements
4. Carte des stations forestières
6. Carte des contraintes paysagères
7. Cartes des types de peuplements - structure
8. Cartes des types de peuplements - composition
9. Cartes des types de peuplements - capital
10. Carte d'aménagement
12. Carte des zones naturelles
13. Cartes des enjeux





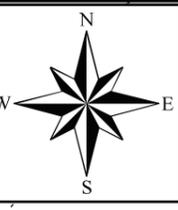
**Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha**  
Carte des équipements

0 175 350 Mètres

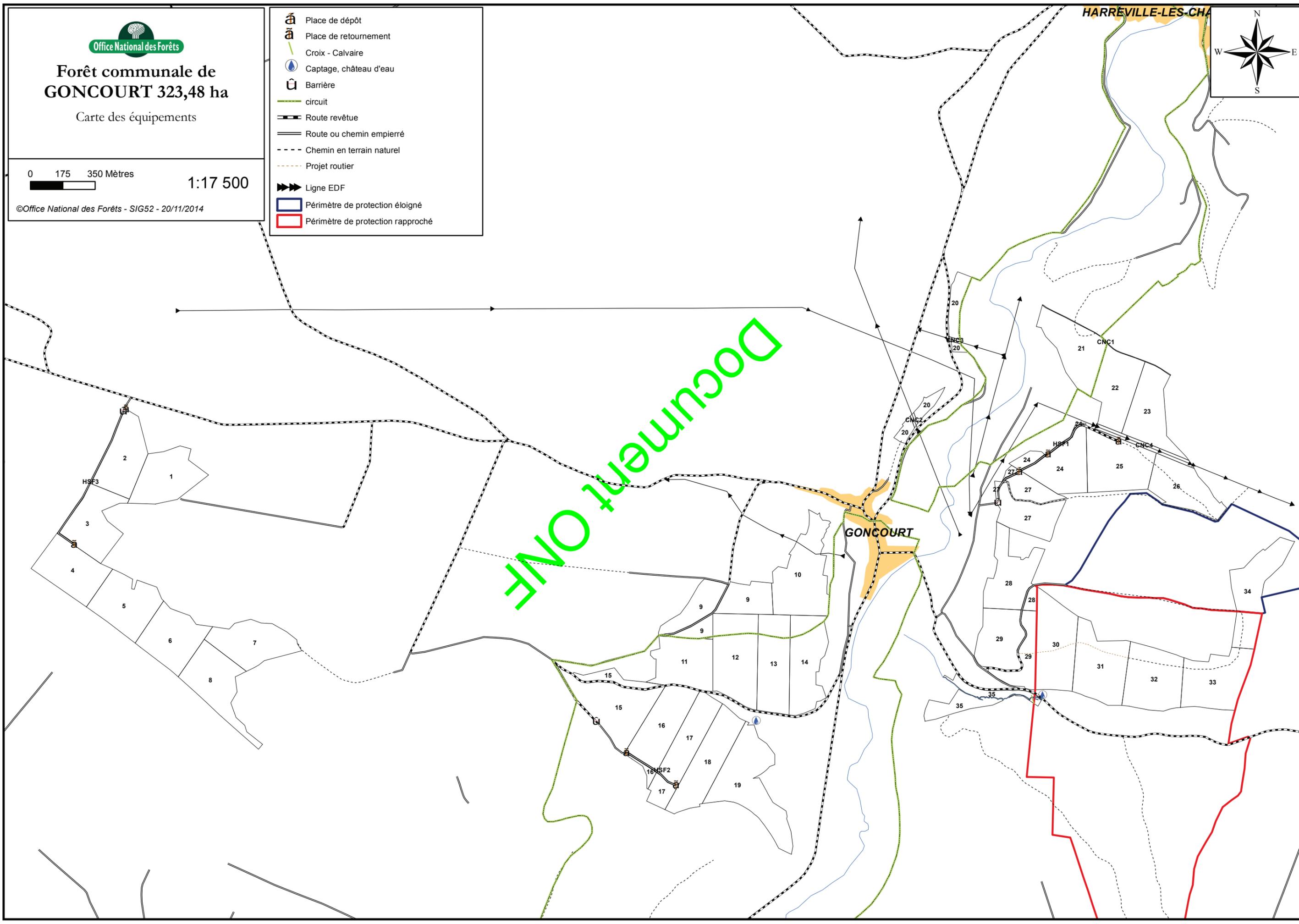
1:17 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 20/11/2014

- Place de dépôt
- Place de retournement
- Croix - Calvaire
- Captage, château d'eau
- Barrière
- circuit
- Route revêtue
- Route ou chemin empierré
- Chemin en terrain naturel
- Projet routier
- Ligne EDF
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection rapproché



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

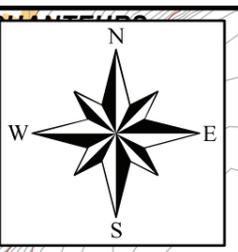
Carte des stations forestières

0 175 350 Mètres

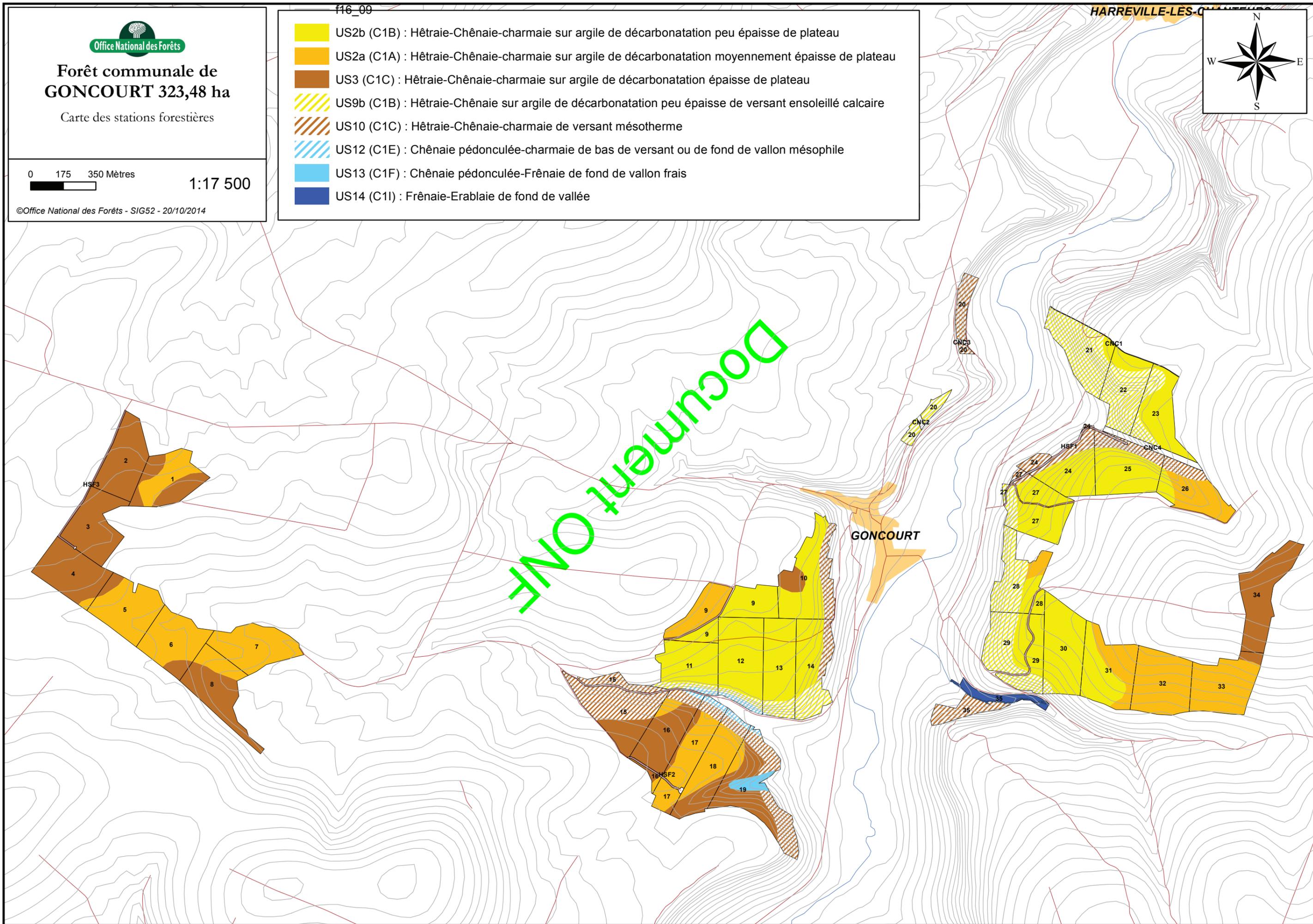
1:17 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 20/10/2014

- f16\_09
- US2b (C1B) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau
  - US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
  - US3 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau
  - US9b (C1B) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire
  - US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
  - US12 (C1E) : Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile
  - US13 (C1F) : Chênaie pédonculée-Frênaie de fond de vallon frais
  - US14 (C1I) : Frênaie-Erabraie de fond de vallée



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

Carte des contraintes paysagères

- Elevé
- Intermédiaire

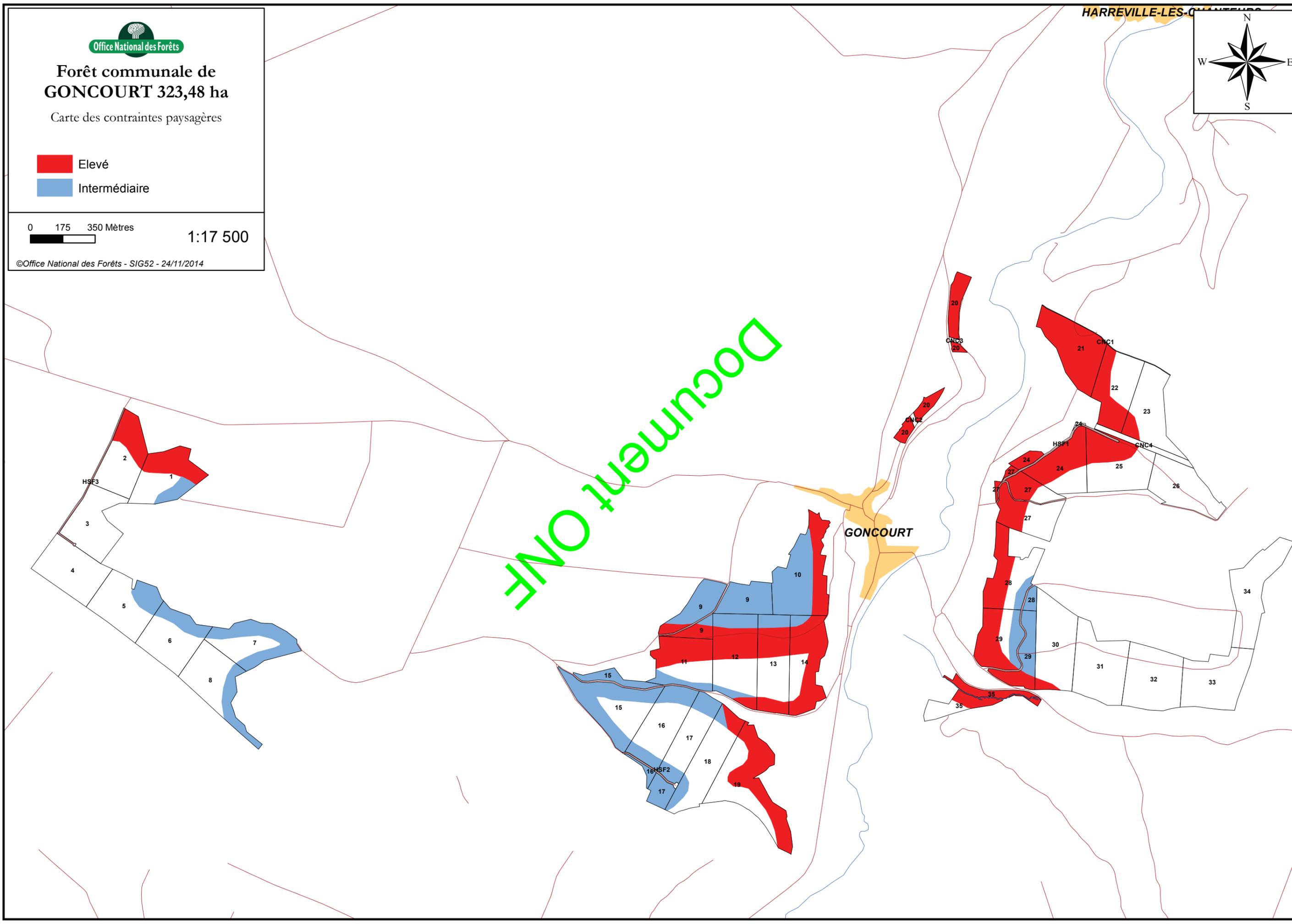
0 175 350 Mètres

1:17 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 24/11/2014



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

Carte de la structure

0 175 350 Mètres

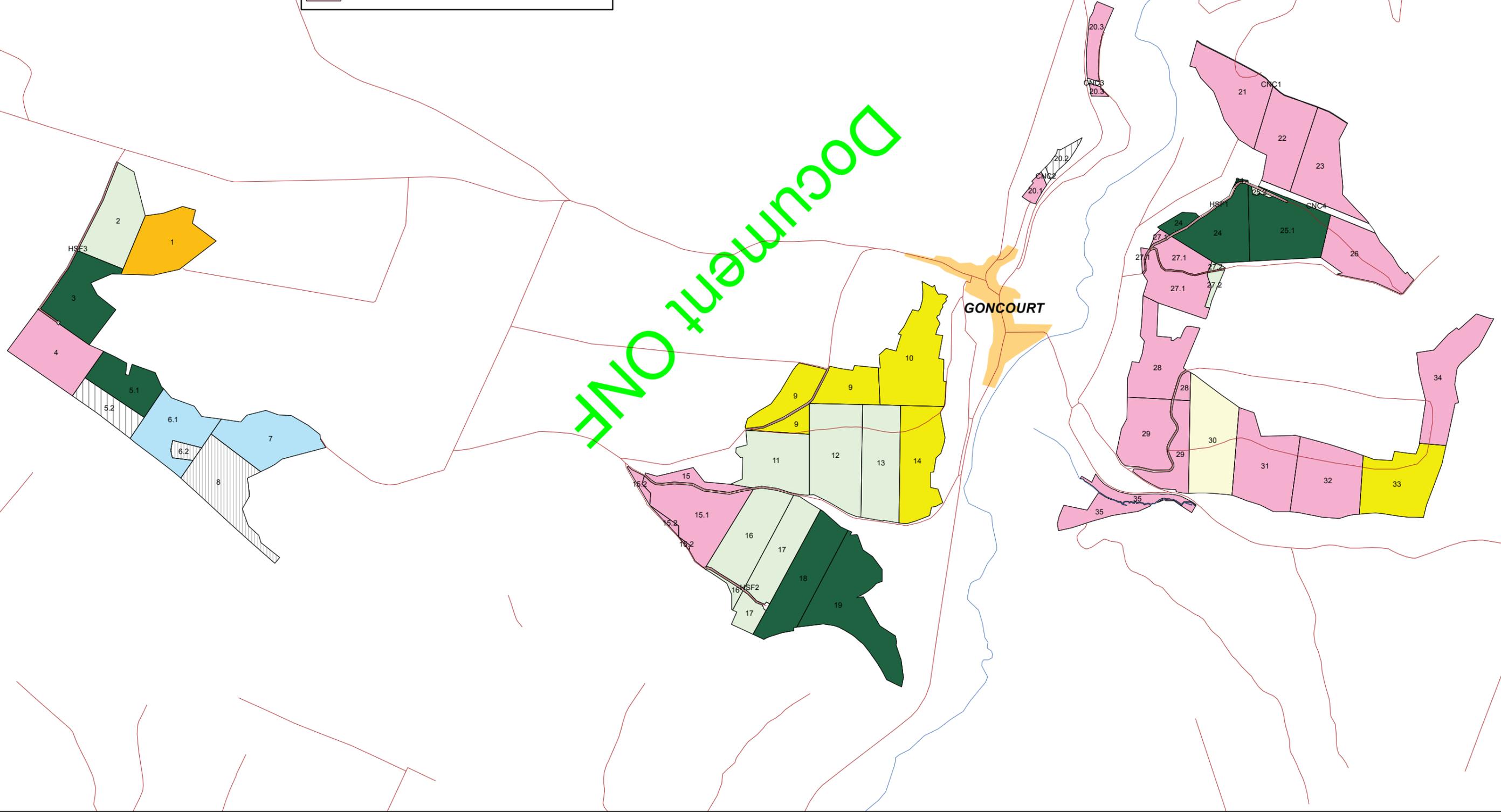
1:17 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 03/11/2014

- Futaie régulière - semis à gaulis
- Futaie régulière - gaulis à bas perchis
- Mélange futaie et taillis
- <toutes les autres valeurs>
- Peuplement à petits bois
- Peuplement à petits bois avec bois moyens
- Peuplement à petits bois avec gros bois
- Peuplement à bois moyens avec petits bois
- Peuplement à bois moyens avec gros bois
- Peuplement à gros bois avec bois moyens
- Peuplement irrégulier avec bois moyens



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

Carte de la composition

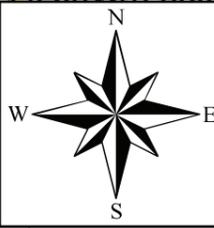
0 175 350 Mètres

1:17 500

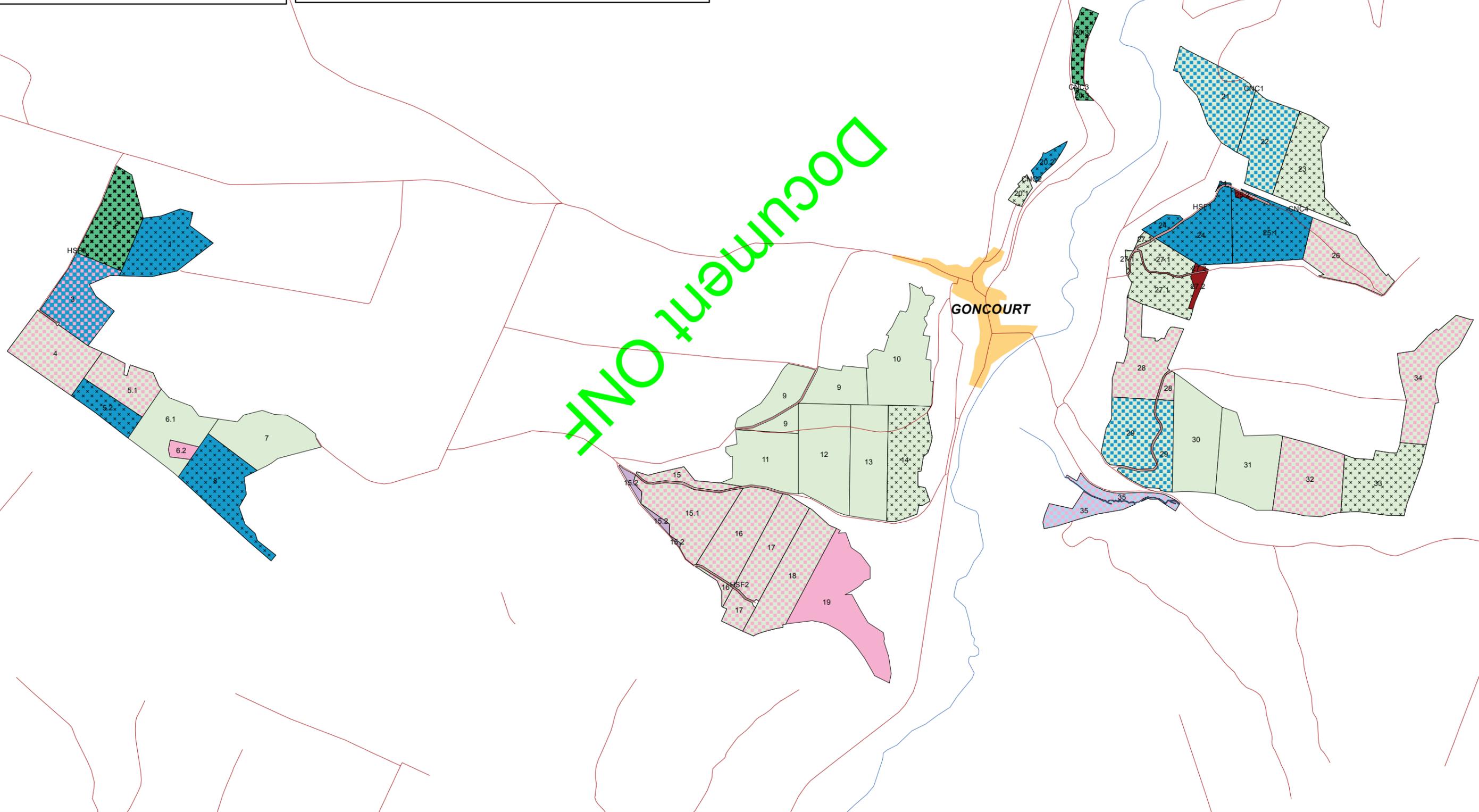
©Office National des Forêts - SIG52 - 03/11/2014

- Peuplement à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
- Peuplement à feuillus précieux
- Peuplement à douglas
- Peuplement à épicéa commun
- Peuplement à chêne et hêtre
- Peuplement à chêne et feuillus précieux
- Peuplement à hêtre et feuillus précieux
- Peuplement à frêne et feuillus précieux
- Peuplement mélangé à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
- Peuplement mélangé à hêtre
- Peuplement très mélangé, feuillus

HARREVILLE-LEZ-VALENTIGNEY



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

Carte du capital

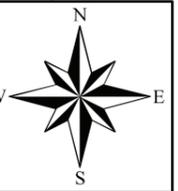
0 175 350 Mètres

1:17 500

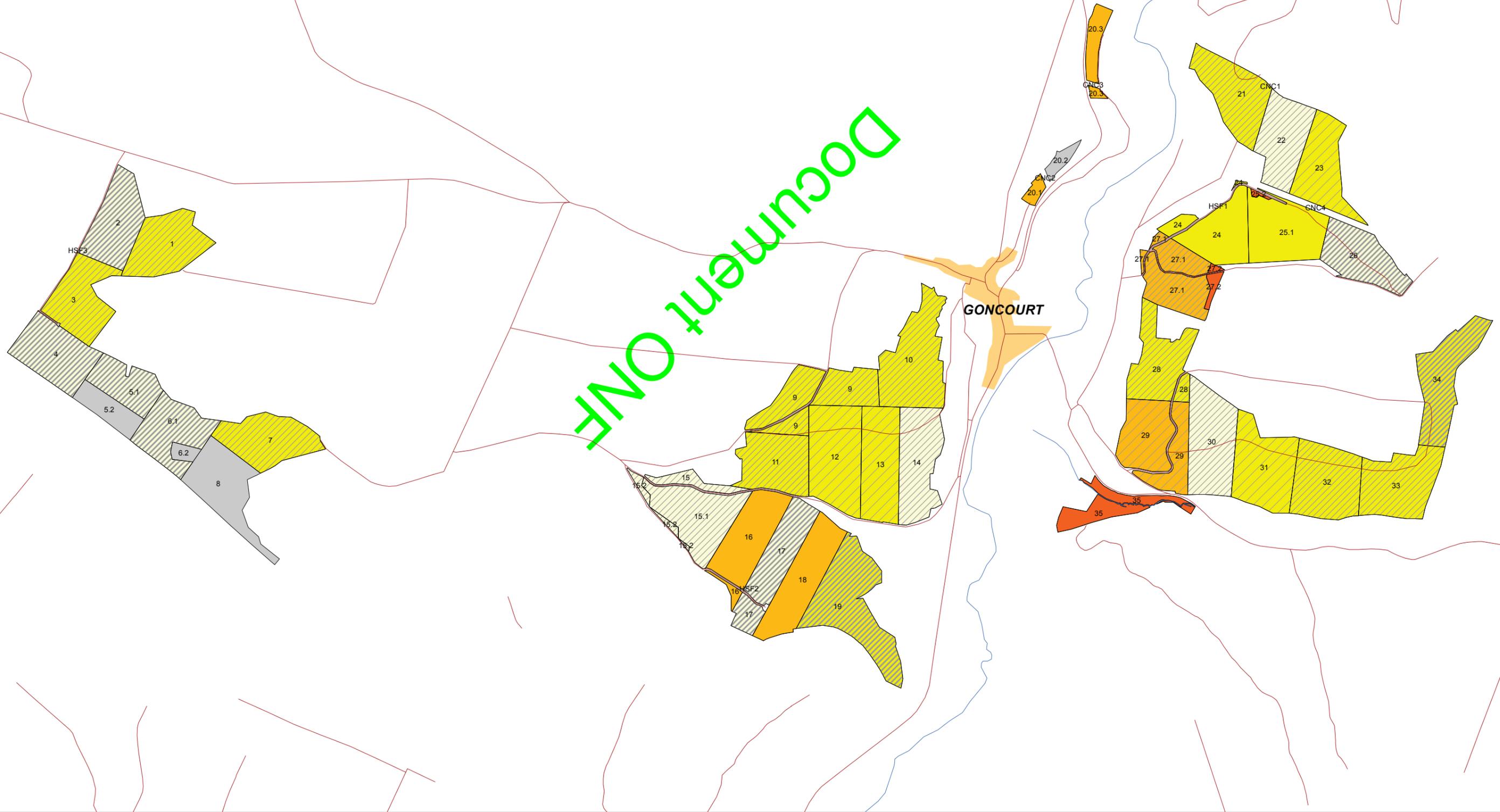
©Office National des Forêts - SIG52 - 20/10/2014

- Peu présentes (<10%)
- Moyennement présentes (10 à 30%)
- Fortement présentes (30 à 50%)
- Majoritaires (>50%)
- G' inférieur à 7 m<sup>2</sup>/ha
- G' entre 7 et 12 m<sup>2</sup>/ha
- G' entre 12 et 17 m<sup>2</sup>/ha
- G' entre 17 et 22 m<sup>2</sup>/ha
- Non concerné

HARREVILLE-LES



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

Carte d'aménagement

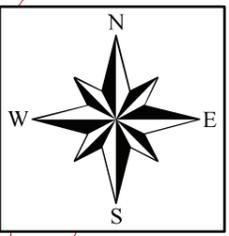
0 175 350 Mètres



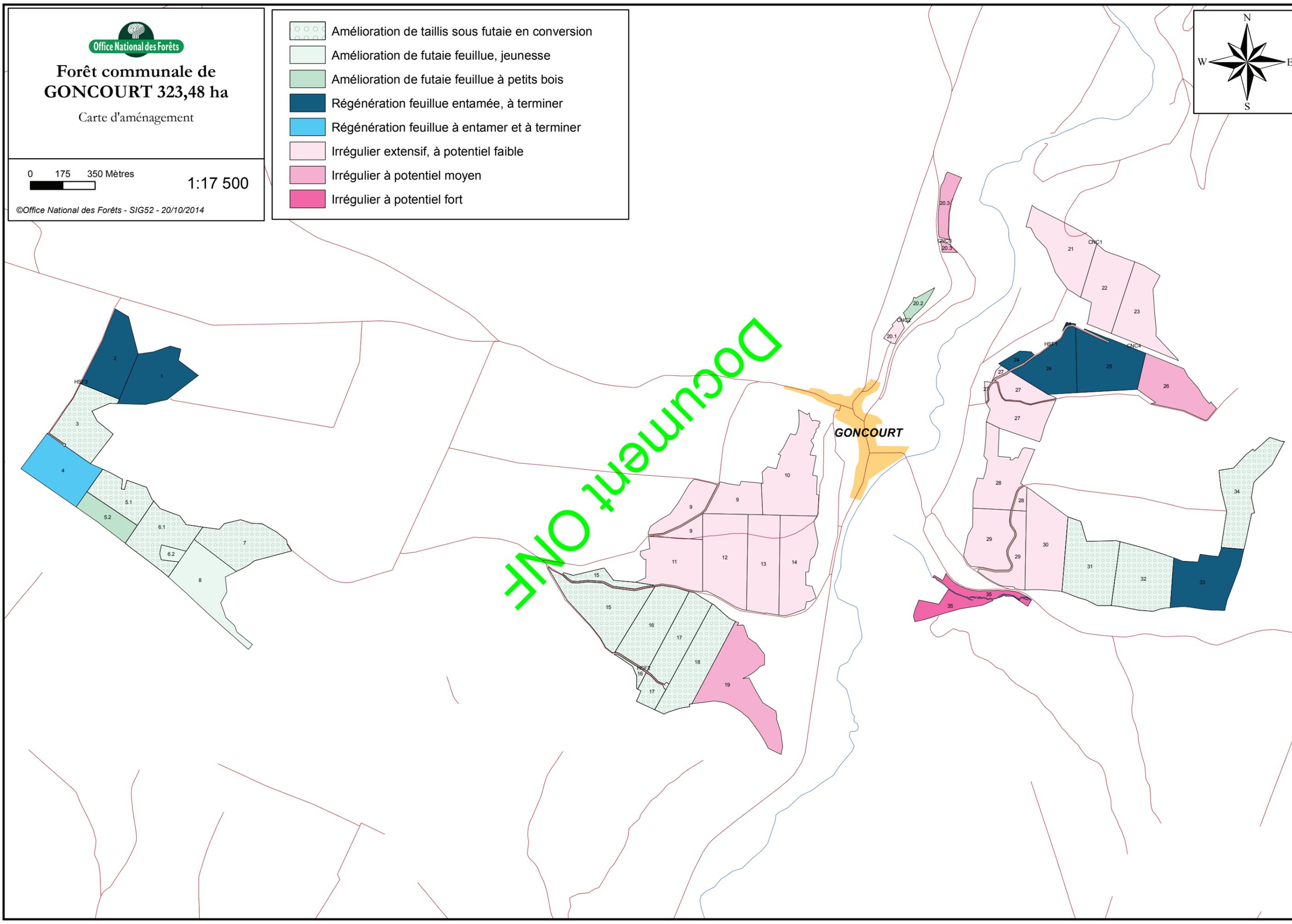
1:17 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 20/10/2014

- Amélioration de taillis sous futaie en conversion
- Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- Régénération feuillue entamée, à terminer
- Régénération feuillue à entamer et à terminer
- Irrégulier extensif, à potentiel faible
- Irrégulier à potentiel moyen
- Irrégulier à potentiel fort



Document ONF





# Forêt communale de GONCOURT 323,48 ha

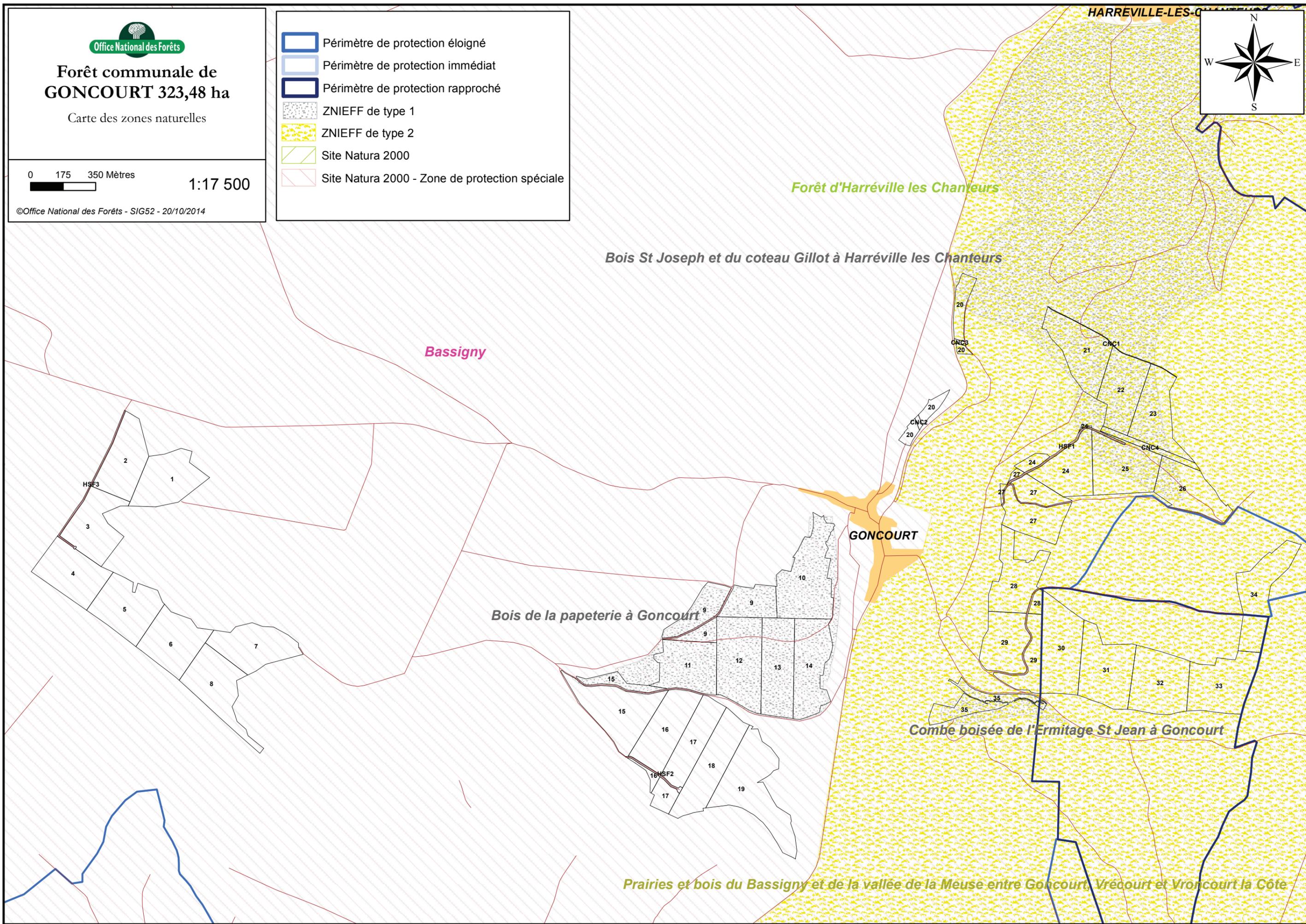
Carte des zones naturelles

0 175 350 Mètres

1:17 500

©Office National des Forêts - SIG52 - 20/10/2014

-  Périmètre de protection éloigné
-  Périmètre de protection immédiat
-  Périmètre de protection rapproché
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Site Natura 2000
-  Site Natura 2000 - Zone de protection spéciale



Forêt d'Harréville les Chanteurs

Bois St Joseph et du coteau Gillot à Harréville les Chanteurs

Bassigny

GONCOURT

Bois de la papeterie à Goncourt

Combe boisée de l'Ermitage St Jean à Goncourt

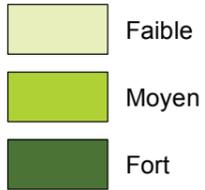
Prairies et bois du Bassigny et de la vallée de la Meuse entre Goncourt, Vrecourt et Vroncourt la Côte



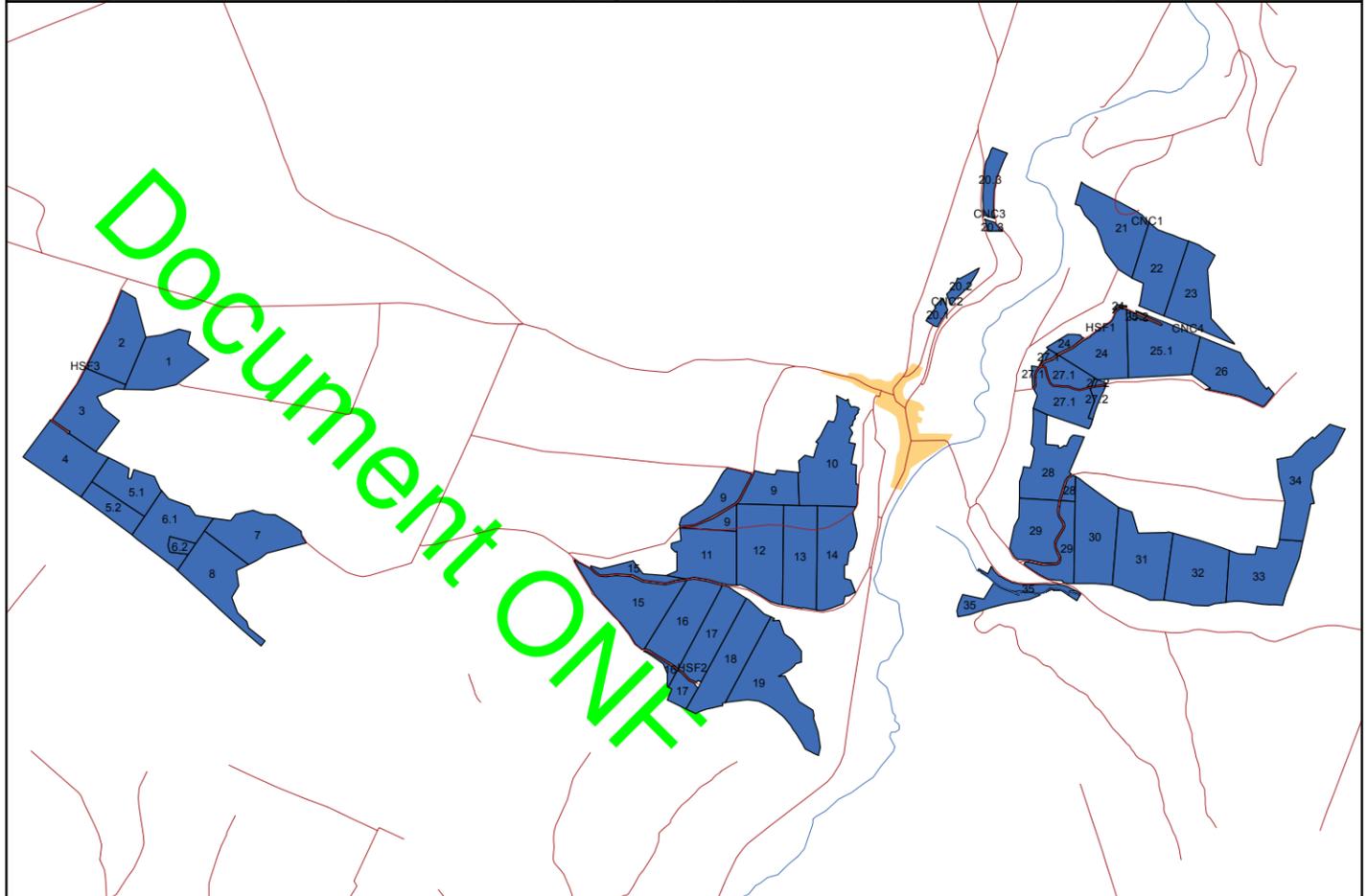
# Forêt communale de GONCOURT (323,48 ha)

## Cartes des enjeux

### Enjeux de production



### Enjeux écologiques



### Enjeux sociaux

